

RAPPORT FINANCIER

Premier semestre 2019

SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER DU 1^{ER} SEMESTRE 2019	3
1 ACTIVITÉS PRINCIPALES	4
2 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ	4
3 COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2019	11
4 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2019	16
5 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	28
6 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2019 - BILAN	33
7 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉ AU 30 JUIN 2019 - COMPTE DE RÉSULTAT	42
8 INFORMATION SECTORIELLE AU 30 JUIN 2019	44
9 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS	44
10 LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	45
11 JUSTIFICATION DE LA CONTINUITÉ D'EXPLOITATION	45

RAPPORT FINANCIER DU 1^{ER} SEMESTRE 2019

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

« J’atteste, qu’à ma connaissance, les comptes consolidés condensés de AMG (le Groupe) pour le premier semestre de l’exercice 2019 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du Groupe et de l’ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation, et que le rapport semestriel d’activité est une présentation fidèle des événements importants survenus durant les six premiers mois de l’exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées, et qu’il décrit les principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l’exercice. »

Cayenne, le 31 décembre 2019

LUC GÉRARD NYAFÉ

Chief Executive Officer

1 ACTIVITÉS PRINCIPALES

Le Groupe a comme activité principale au Pérou, l'exploration, l'extraction et la vente de concentrés de plomb et de zinc. Les opérations minières du Groupe sont situées dans les unités minières de Suckuytambo et d'El Santo, dans les départements de Cusco et d'Arequipa, dans les districts de Suyckutambo (province d'Espinar, département de Cusco) et Caylloma (province de Caylloma, département d'Arequipa). L'usine de Suyckutambo est le principal axe de production de l'ensemble. L'unité de production comprend : l'usine de production, les mines de Santa 'Ursula et Potoso, les camps et autres composants du projet (ateliers, entrepôts, etc.), ainsi qu'une nouvelle parcelle de traitement de résidus et de démantèlement récemment construite.

En Guyane, le Groupe a comme activité principale l'exploration, l'extraction et la vente de concentrés d'Or. Les opérations minières sont situées sur les communes de Saint Elie, d'Iracoubo, Sinnamary et Maripasoula. Le Groupe a finalisé la construction de l'usine érigée sur la concession de Dieu Merci et vient de commencer les opérations de démarrage de l'usine, avant le passage en production proprement dite.

2 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

2.1 Principales données financières issues des Comptes consolidés semestriels d'AMG

En '000€	Notes	30-06-19	30-06-18
Chiffre d'affaires		8.367	10.647
Achats et services	7.1	(7.077)	(5.987)
Charges de personnel	7.2	(3.541)	(1.343)
Impôts et taxes		(169)	(334)
Dotations aux amortissements et provisions	7.4	(1.465)	(296)
Autres produits et charges d'exploitation	7.3	(689)	(278)
Résultat opérationnel courant		(4.574)	2.409
Produits et charges non récurrents	7.5	(187)	0
Résultat opérationnel		(4.761)	2.409
Résultat financier	7.6	(134)	13
Résultat courant		(4.895)	2.421
Impôt sur le résultat		566	(69)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		(41)	0
Résultat après impôts des activités poursuivies		(4.370)	2.352
Résultat net des activités non poursuivies	6.8	0	0
Résultat net		(4.370)	2.352
dont part du Groupe		(4.370)	2.352
dont part des intérêts ne conférant pas le contrôle		(0)	0

(a) Comme mentionné à la note 4.1 ci-dessous, conformément à la norme IAS 34, les comptes consolidés semestriels (ci-après dénommés les « **Comptes semestriels** ») n'incluent pas toute l'information requise lors de la publication des comptes financiers annuels. Étant donnée l'opération d'acquisition inversée (« Regroupement d'Entreprises »), le présent rapport contient une information financière étendue afin de

permettre la compréhension de l'évolution des comptes depuis la clôture des comptes 2018.

(b) Les données 2019 prennent en compte l'opération de « Regroupement d'Entreprises » entre AMG et BGPP dans la mesure où ce rapprochement est considéré par IFRS 3 comme une acquisition inversée, le compte de résultat consolidé semestriel comprend 6 mois d'activités de BGPP et 4 mois de l'activité d'AMG et de ses entités liées du 1er mars 2019 au 30 juin 2019.

- (c) Les données comparatives présentées font référence aux comptes consolidés de la société BGPP telle que la norme IFRS3 «Regroupement d'entreprises» l'exige lorsqu'il s'agit d'une acquisition inversée.
- (d) Les comptes comparatifs au 31 décembre 2018 ont été audités, les comptes comparatifs au 30 juin 2018 n'ont pas fait l'objet d'un examen limité.
- (e) Les données 2019 prennent en comptes l'application de la norme IFRS16.
- (f) Les activités en USD ont été enregistrées au taux de clôture de 0,8734 EUR/USD en ce qui concerne les actifs et passifs et au taux moyen de 0,8851 EUR/USD de la période de 6 mois en ce qui concerne les éléments du compte de résultat

2.2 Faits marquants depuis le 1er janvier 2019

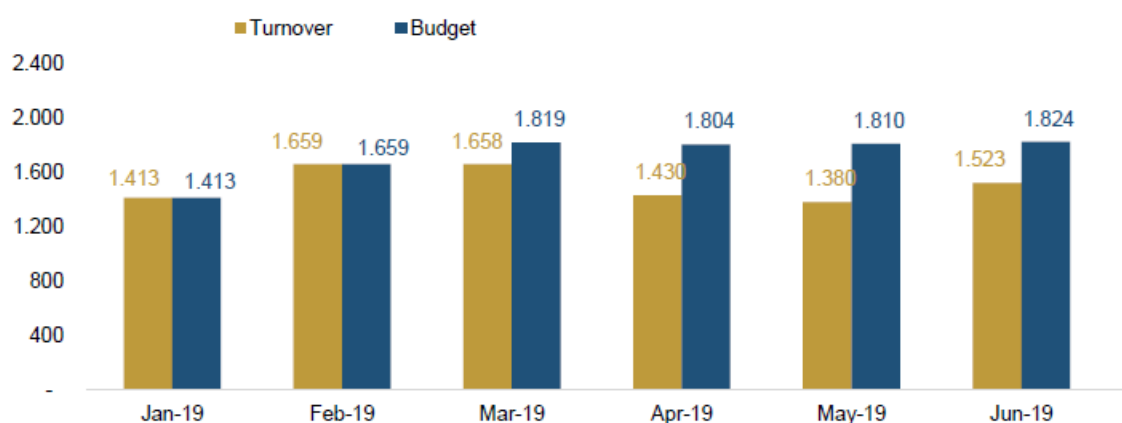
- ◆ Naissance d'une junior minière polymétallique et métaux précieux de premier plan présente en Guyane française, au Pérou et au Maroc par la levée des conditions suspensives à la réalisation de l'opération de rapprochement AMG – BGPP,
- ◆ Réalisation de l'augmentation de capital en numéraire de 10,5 M€,
- ◆ Réalisation de l'augmentation de capital par apport en nature de 154,7 M€,
- ◆ Regroupement des actions AMG, 10 actions anciennes contre 1 action nouvelle,
- ◆ Apurement des pertes antérieures par réduction de capital (-27 M€),
- ◆ Remboursement de l'emprunt obligataire début juillet 2019 (4,3 M€),
- ◆ Modification de la dénomination sociale en « AMG – AuPlata Mining Groupe »,
- ◆ Changement du libellé et du mnémonique de l'action,
- ◆ Augmentation de 52% des ressources minérales « taillings » de la mine de Dieu Merci,
- ◆ Première estimation des ressources du projet «El Santo» conforme à la norme canadienne NI 43-101 et remise du rapport technique NI 43-101 sur Condorama,
- ◆ Finalisation de la construction de l'usine de Dieu Merci permettant le traitement de 300 à 330 tonnes par jour,
- ◆ Arrêté Préfectorale complémentaire de mise en production de l'usine de Dieu Merci,
- ◆ Exercice de l'option d'achat indirecte de CMT,

2.3 Chiffre d'affaires

- ◆ BGPP - Pérou – Unité Génératrice de Trésoreries (UGT)

Monthly Turnover Vs. Budget

In Usd\$ '000



Le chiffre d'affaires réalisé par BGPP, présenté en USD, est en dessous du budget, ce décalage est principalement lié à la diminution des cours des métaux à partir du mois d'avril 2019.

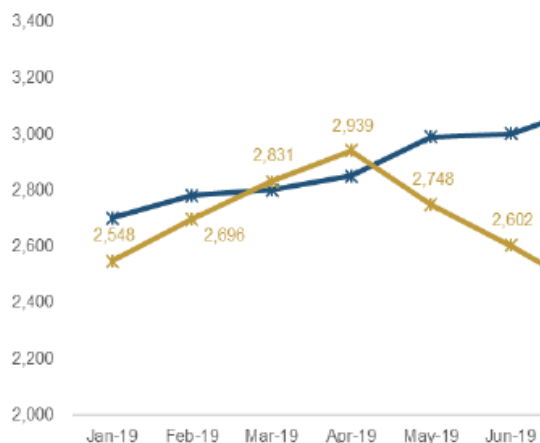
AMG - Guyane – Unité génératrice de trésoreries (UGT)

Pas de production en Guyane durant le premier semestre 2019.

2.4 Évolution des cours des métaux et métaux précieux

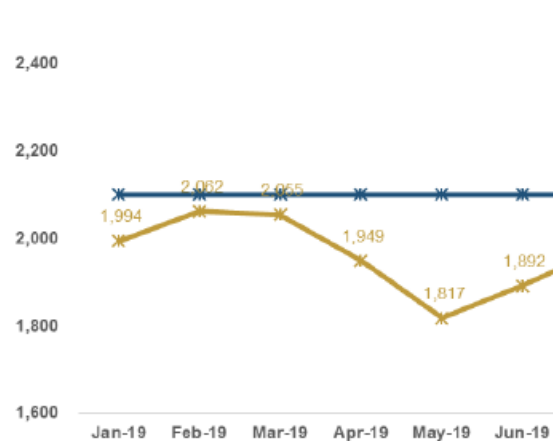
Pb - MT

In Usd\$ / MT



Zn - MT

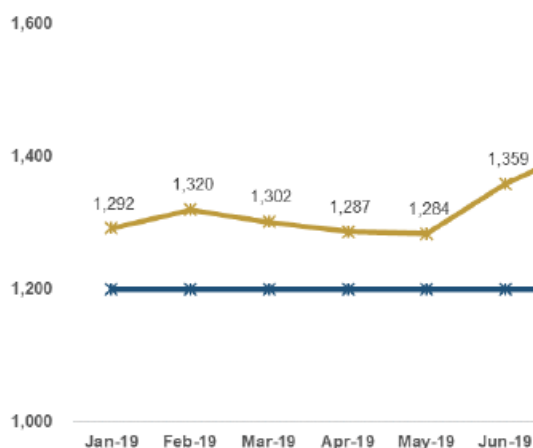
In Usd\$ / MT



Graphique de l'évolution mensuelle des cours du plomb et du Zinc, en usd\$, par tonne métrique, nous identifions dès mars 2019 une baisse des cours, avec un rétablissement des cours dès le troisième trimestre 2019.

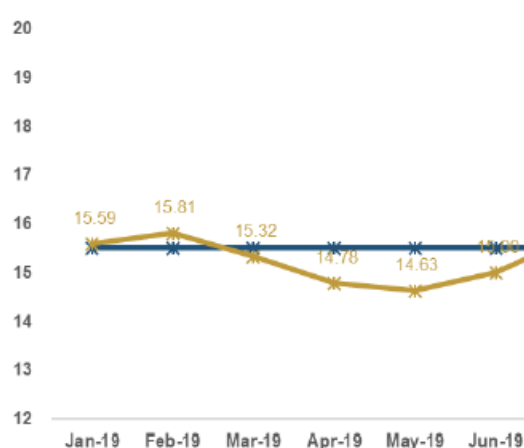
Au - Oz

In Usd\$ / Oz



Ag - Oz

In Usd\$ / Oz



Graphique présentant l'évolution mensuelle des cours de l'once d'or et de l'once d'argent.

Pas de production d'or en Guyane au premier semestre 2019. Le cours de l'or reste quant à lui fort, du fait de la demande mondiale en croissance et de sa notion de « valeur refuge ». L'argent et quant à lui relativement stable et en phase avec les prévisions du Groupe.

2.5 Résultats d'AMG

Les Comptes semestriels 2019 se composent de BGPP et par une entrée dans le périmètre de consolidation les entités sises en Guyane.

Les demandes d'autorisation de mise en production étant en cours de réception au 30 juin 2019, les entités sises en Guyane présentent une contribution opérationnelle du 1^{er} mars au 30 juin 2019 de -3,4 M€ (note 8.1.2),

L'activité au Pérou est en dessous des prévisions et présente une contribution au résultat opérationnel de -1,4 M€.

Le résultat opérationnel du Groupe s'établit à -4,8 M€ au premier semestre 2019 en baisse par rapport aux résultats semestriels enregistrés au premier semestre 2018.

En résumé la perte opérationnelle présentée au premier semestre 2019 s'explique principalement par :

- ❖ L'entrée dans le périmètre des activités réalisées en Guyane,
- ❖ Une diminution des cours des métaux ayant principalement impacté les activités au Pérou.

2.6 Cash-flow net

Le cash-flow net du Groupe ressort à 0,06 M€ au premier semestre 2019 en baisse de 0,856 M€ sur un an, liée à la baisse du cash-flow opérationnel et au cash-flow

d'investissement particulièrement important au premier semestre 2019, malgré l'importance des apports en numéraire effectués par les actionnaires de références.

2.7 Capitaux propres

Les capitaux propres évoluent considérablement pour atteindre 65,2 M€, l'augmentation se compose de :

- ❖ L'entrée dans le périmètre de consolidation des fonds propres des entités formant le groupe ex-Auplata de 47,2 M€

- ❖ L'augmentation de capital de 10,5 M€
- ❖ Le résultat global -4,6 M€

2.8 Activité et production

2.8.1 Production

❖ Production des métaux ferreux et non ferreux

Depuis le 20 février 2019, BGPP est une filiale du Groupe, dont la production est principalement¹ orientée sur les métaux non précieux (Plomb et Zinc), les données de production de l'exercice 2019 sont pour le plomb de 2.864,53 DMT², pour le zinc de 5.060,86 DMT (millier de tonnes métriques).

Comparativement, l'exercice 2018 de BGPP a comptabilisé une production annuelle de plomb de 3.711,00 DMT et pour le Zinc de 6.434,00 DMT.

❖ Production de métaux précieux de l'exercice

Suite au changement de son modèle économique et à la mise à l'arrêt de ses usines gravimétriques depuis 2016 et dans la continuité du processus de la construction de l'Usine de « Dieu Merci », AMG n'a pas produit d'or en Guyane durant le premier semestre 2019.

La production d'AMG était soumise à la condition préalable d'obtention de l'Arrêté Préfectoral Complémentaire attendu au cours de second semestre 2019 et qui a été finalement obtenu en date du 21 novembre 2019.

❖ Construction de l'usine de cyanuration de Dieu Merci

À la suite de l'obtention des autorisations administratives en 2015 et à la décision du conseil d'administration d'AMG de 2016, AMG a entrepris sur le site de « Dieu Merci », la construction de l'usine de lixiviation par charbon actif afin de traiter les rejets (« tailings ») issus du traitement gravimétrique et stockés sur le site de « Dieu Merci ».

Suite au changement de direction intervenu lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 19 novembre 2018, une demande d'expertise a été demandée sur le processus retenu pour la mise en production de l'Usine quant à son efficacité et sa pertinence, tant d'un point de vue opérationnel qu'économique. Les conclusions de cette expertise ont mis en exergue une incohérence

¹ BGPP possède également une activité d'extraction d'or et d'argent, ceux-ci sont valorisés au travers du plomb et du zinc.

² DMT - Millier de tonnes métriques

majeure quant à l'utilisation du système « d'éluition du pilote » et l'absence du « système de broyage à boulet ». De ce fait, il a été nécessaire de reconsidérer la conception de ces modules et de leurs montages dans l'usine, afin d'optimiser le processus de production. La refonte du schéma de l'usine a eu pour conséquence la mise en œuvre de travaux complémentaires, des investissements complémentaires qui ont conduit à :

- ❖ Un retard dans la finalisation de la construction, l'usine a été finalisée fin juin 2019, bien qu'ayant dû être améliorée, conformément à ce qui est précisé ci-dessus ;
- ❖ Une décision de l'administration de demander :
 - Quatre contre-expertises ont notamment été conduites, afin d'assurer la mise en œuvre dans les meilleures conditions socio-économiques et environnementales possible et de renforcer les mesures de protection du milieu (Communiqué de Presse de la Préfecture de Guyane en date du 22 novembre 2019 ;
 - De devoir procéder, compte tenu des modifications intervenues, à l'établissement d'un Arrêté Préfectoral Complémentaire.

2.8.2 Valorisation des titres miniers

- ❖ Valorisation en propre

Activité au Pérou

Publication en mars 2019 d'un Rapport technique NI 43-101 (National Instrument – Norme Canadienne) sur les propriétés El Santo, Suykutambo, San Miguel et Condorama (Pérou) et l'estimation des ressources minérales de la mine El Santo.

Ce rapport réalisé par la société canadienne Innovexplo qui a estimé les ressources de la Mine El Santo pour un total de 483,500 tonnes, dont les détails, sont ci-dessous :

Category	Vein	Tonnage (t)	NSR (USD)	Au (g/t)	Ag (g/t)	Cu (%)	Pb (%)	Zn (%)	Contained Au (oz)	Contained Ag (oz)	Contained Cu (lbs)	Contained Pb (lbs)	Contained Zn (lbs)
Measured	El Diablo	14,800	197	1.00	34.34	0.08	2.37	8.15	470	16,100	26,300	762,800	2,621,900
	El Angel	34,200	185	0.08	62.21	0.46	4.63	5.93	90	68,400	344,300	3,488,000	4,470,700
	El Santo	6,300	140	0.04	55.07	0.40	1.80	6.15	10	11,200	56,100	250,500	854,800
	Vanesa	1,800	101	0.05	21.35	0.43	1.76	4.29	0	1,100	15,300	62,200	151,300
Total Measured Resources		56,700	181	0.31	53.10	0.35	3.65	6.48	570	96,800	442,000	4,563,500	8,098,700
Indicated	El Diablo	54,200	165	0.50	31.58	0.09	2.61	6.71	870	55,000	108,100	3,117,400	8,012,000
	El Angel	149,100	191	0.08	64.80	0.43	4.51	6.42	370	310,600	1,423,500	14,833,800	21,103,300
	El Santo	31,400	118	0.12	36.36	0.23	1.27	5.48	130	36,700	156,500	878,600	3,794,000
	Gianina	1,100	97	0.56	21.26	0.06	1.92	3.03	20	800	1,400	46,500	73,600
	Vanesa	3,500	90	0.04	20.71	0.30	1.84	3.51	0	2,300	22,900	142,100	270,900
Total Indicated Resources		239,300	174	0.18	52.69	0.32	3.60	6.30	1,390	405,400	1,712,400	19,018,400	33,253,800
Total Measured + Indicated		296,000	175	0.21	52.77	0.33	3.61	6.34	1,960	502,200	2,154,400	23,581,900	41,352,500
Inferred	El Diablo	35,300	170	0.41	39.61	0.13	3.83	5.69	460	45,000	103,700	2,979,000	4,426,100
	El Angel	122,900	161	0.08	72.92	0.36	3.97	4.79	330	288,100	980,600	10,754,000	12,965,800
	El Santo	15,100	113	0.05	43.65	0.27	1.29	5.11	30	21,200	91,200	429,700	1,702,500
	Gianina	8,800	103	0.72	20.76	0.04	2.32	2.74	200	5,900	8,300	450,400	531,400
Total Inferred Resources		187,500	154	0.17	60.30	0.30	3.59	4.86	1,030	363,500	1,223,300	14,836,100	20,107,500

Commentaires

- (a) Les personnes indépendantes et qualifiées pour l'estimation des ressources minérales, telles que définies par le Règlement 43-101, sont Harold Brisson, ing. et Claude Savard, P.Geo. (InnovExplo) et la date d'entrée en vigueur de l'estimation est le 22 février 2019.
- (b) Ces ressources minérales ne sont pas des réserves minérales, car elles n'ont pas démontré de viabilité économique.
- (c) L'estimation suit les définitions et les directives de la CIM pour les ressources minérales.
- (d) Les résultats sont présentés in situ et non dilués et sont considérés comme offrant des perspectives raisonnables d'extraction économique. Aucune PEA, PFS ou FS n'a été réalisée pour soutenir la viabilité économique et la faisabilité technique de l'exploitation d'une partie quelconque de la ressource minérale.
- (e) L'estimation des ressources d'El Santo englobe cinq (5) zones d'une épaisseur réelle minimale de 0,9 m, en utilisant la teneur du matériau adjacent lors du dosage ou une valeur de zéro en l'absence du dosage. Un plafonnement à haute teneur a été effectué sur des composites de 0,5 m et a été établi pour chaque métal par zone : de 30 à 270 g / t Ag pour l'argent ; de 0,8 à 2,4 g / t Au pour l'or ; de 0,7 à 1,5% de Cu pour le cuivre; de 4 à 25% de plomb pour le plomb et de 7 à 25% de zinc pour le zinc. La méthode d'interpolation de krigeage ordinaire a été utilisée pour l'argent, l'or, le cuivre, le plomb, le zinc et la densité sur la base de composites de 0,5 m et d'une taille de bloc de 4 m x 1 m x 4 m.
- (f) 6. Les ressources mesurées ont été estimées à l'aide de trois (3) trous de forage au minimum, extrapolés à 15 m au-dessus et en dessous des galeries ouvertes dans la zone minéralisée. Les ressources indiquées ont été estimées à partir des résultats de forage en utilisant au moins trois (3) trous de forage, la distance maximale la plus proche étant de 30 m ou extrapolée à 15 m au-dessus et en dessous des ressources mesurées. Les ressources inférées ont été estimées à partir des résultats de forage en utilisant au moins deux (2) trous de forage, avec une distance maximale la plus proche de 60 m.

- (g) L'estimation est présentée pour un scénario d'exploitation souterraine classique, reflétant la méthode d'exploitation actuellement utilisée à la mine El Santo. L'estimation est basée sur un seuil marginal de NSR de 80 USD / t, qui inclut un coût d'extraction de 58,75 USD / t, un coût de traitement de 15,84 USD / t et un coût marginal de 5,41 USD / t. La coupure NSR économique inclurait un coût total de 39,55 USD / t en frais généraux et administratifs pour un total de 114,14 USD / t. La NSR à coupure marginale a été choisie pour prendre en compte le matériau NSR marginal développé avec la méthode d'exploitation conventionnelle utilisée sur le site.
- (h) Le calcul du NSR est basé sur la formule suivante :
- (i) $NSR = \sum NSR_{factori} \times head_{gradei}$, $i = \{Pb, Zn\} = \{Pb\ conc.,\}$ où $factori = [((Metal\ pricei \times Payable\ metal\ contenti) - Deductions_i) \times Metallurgic\ recovery_i / Metal\ contenti\ Conc.]$
- (j) Les prix des matières premières sont de 15,25 USD / oz Ag, 1 300 USD / oz Au, 2 028 USD / t Pb et 2 646 USD / t Zn. Les récupérations métallurgiques sont de 94,51% pour le plomb, 78,07% pour l'argent, 77,29% pour l'or et 89,12% pour le zinc.
- (k) Le tonnage (tonnes métriques) et l'argent contenu (onces), le cuivre (livres), le plomb (livres) et le zinc (livres) ont été arrondis à la centaine près ; l'or contenu (onces) a été arrondi à la dizaine la plus proche. Les écarts dans les totaux sont dus aux effets d'arrondi.
- (l) Le RSN limite devrait être réévalué à la lumière des conditions futures du marché (prix des métaux, taux de change, coût minier, etc.).
- (m) InnovExplo n'a pas connaissance de problèmes environnementaux, de délivrance de permis, juridiques, liés au titre, fiscaux, sociopolitiques ou de marketing, ni d'aucun autre problème pertinent pouvant avoir une incidence importante sur l'estimation des ressources minérales.

Guyane française

La réalisation d'une étude exploratoire des projets miniers « Scoping Study » par la société Sofreco avait pour objectif de préparer une étude de pré-faisabilité, puis une étude de faisabilité « bancable ». Néanmoins l'information collectée est restée insuffisante quant aux classements des ressources.

Aussi AMG a fait appel à la société canadienne Innovexplo afin de réaliser la validation des ressources actuelles aux normes NI 43-101. En effet, pour rappel le gisement de Yaou posséderait des ressources inférées estimées à 22,9 millions de tonnes de minerai à une teneur moyenne en or de 2,1 g/t, soit un contenu estimé à 1,6 million d'onces d'or (teneur de coupure à 0,5 g/t). Les travaux ont débuté au premier trimestre 2019 et ne sont pas encore terminés.

Partenariats stratégiques

Les accords de partenariats stratégiques ne concernent plus que les permis ARMINA (Permis de recherches Iracoubo Sud et Bon Espoir) en partenariat avec la société NEWMONT depuis 2014 et la société SMYD (Permis d'exploitation Dorlin) en partenariat avec la société minière REUNION GOLD Corp. RGD-TSX V dont l'accord a été signé le 07 février 2017.

- Le Permis de recherche (PER) Iracoubo Sud a été renouvelé au quatrième trimestre 2017. Concernant le PER Bon Espoir, une demande de concession a été déposée en octobre 2016. L'Enquête Publique aura lieu en mai 2018.
- Le Permis d'exploitation (PEX) en cours de renouvellement fera aussi l'objet d'une demande de transformation en concession.
- Le permis minier de Dorlin est situé dans le centre ouest de la Guyane française, à 56 km à l'est de Maripasoula et à 190 km au sud-ouest de Cayenne. Une demande de renouvellement du PEX d'une superficie de 84 km² est en cours d'instruction. L'accord conclu entre AMG et REUNION GOLD octroie à ce dernier une option d'achat d'une durée de 5 ans lui permettant d'acquérir 75% du titre minier de Dorlin, AMG conservant les 25% restant. L'option est soumise à certaines conditions suspensives, notamment le renouvellement du permis de projet Dorlin et la réalisation par REUNION GOLD des due diligences techniques et juridiques sur le projet. L'option sera valable pour une période de cinq ans à compter de la date à laquelle toutes les conditions suspensives sont remplies. Pour exercer l'option d'acquérir une participation de 75% dans le projet Dorlin, REUNION GOLD devra compléter et livrer une étude de faisabilité auprès de la filiale du groupe SMYD dans un délai de quatre ans et six mois à compter du début de la période d'option. Pour maintenir cette option, REUNION GOLD doit dépenser au moins 3 millions de dollars US au cours des trois premières années, ce qui a été réalisé puisqu'au 31 décembre 2018, les dépenses d'exploration de REUNION GOLD se sont élevées à 5.339.267 €. REUNION GOLD n'a pas encore exercé son option.

Une fois l'option exercée, SMYD devra choisir entre le maintien d'une participation de 25% («PI») ou d'un bénéfice net («NPI») de 5%. Si SMYD choisit un PI de 25%, REUNION GOLD aura la possibilité d'acquérir un PI supplémentaire de 5% auprès de SMYD pour une contrepartie basée sur la VAN (Valeur Actuelle Nette) établie par l'étude de faisabilité. Un avenant à l'option d'achat du projet Dorlin a été signé le 3 septembre 2018, supprimant la date Butoir du 31 décembre 2018 et prolongé jusqu'à la date du 31 décembre 2019. En date du 11 décembre 2019, Réunion Ressources (ex-Réunion Gold), a conformément à l'article 3 de l'avenant n°1 reporté la date butoir au 31 juillet 2020.

Le 7 septembre 2018, une lettre de fin d'accord du « Farm in » entre Newcrest et OCMI a été signée mettant fin à tout partenariat entre les sociétés sur le projet Mont Goma. Désormais AMG à travers OSEAD bénéficie des résultats des travaux de recherche réalisés par Newcrest particulièrement les résultats de la campagne de forages et poursuivra seule les travaux d'exploration.

Par ailleurs, AMG poursuit la reconnaissance et l'évaluation de propriétés minières possédant un potentiel en métaux stratégiques plus particulièrement en République Démocratique du Congo.

2.9 Synthèse et perspectives

Dès le début du second semestre 2019, la rentabilité des activités au Pérou s'est considérablement améliorée, permettant d'envisager un résultat opérationnel en amélioration. L'activité reste sensible à la volatilité des cours des métaux.

Le 21 novembre 2019, AMG a obtenu l'arrêté préfectoral complémentaire lui permettant le démarrage de l'usine, qui conduira à la mise en production de l'usine de « *Dieu Merci* » au premier trimestre 2020.

2.10 Principaux risques et incertitudes

Les activités du Groupe sont exposées à certains facteurs de risques notamment sur le plan environnemental, politique, juridique, monétaire, social, opérationnel. Une information détaillée au sujet des facteurs de risques figure dans le présent rapport, les comptes consolidés semestriels intègrent les entités ex-AuPlata, à ce titre, le rapport annuel 2018 complète l'information. Ces risques sont susceptibles de survenir pendant le second semestre de l'exercice 2019, mais également postérieurement à l'exercice 2019.

2.11 Continuité d'exploitation

Les administrateurs considèrent que la Société AMG émettrice des titres et le Groupe disposent de ressources financières suffisantes pour continuer à opérer dans un avenir prévisible. Dans ce cadre, les actionnaires de références confirment donner le support financier nécessaire au financement du Groupe. Par conséquent, les administrateurs retiennent le principe de continuité d'exploitation dans le cadre de la préparation des comptes semestriels du Groupe. D'autres détails sont inclus dans la note 11 aux états financiers du Groupe.

2.12 Transactions avec les parties liées

Les principales transactions entre parties liées au premier semestre sont relatives aux avances en trésorerie octroyées au Groupe par ses actionnaires de référence. Les avances se montent au 30 juin 2019 à 5.652 KEUR.

3 COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2019

3.1 Compte de résultats consolidés – semestriel

En '000€	Notes	30-06-19	30-06-18
Chiffre d'affaires		8.367	10.647
Achats et services	7.1	(7.077)	(5.987)
Charges de personnel	7.2	(3.541)	(1.343)
Impôts et taxes		(169)	(334)
Dotations aux amortissements et provisions	7.4	(1.465)	(296)
Autres produits et charges d'exploitation	7.3	(689)	(278)
Résultat opérationnel courant		(4.574)	2.409
Produits et charges non récurrents	7.5	(187)	0
Résultat opérationnel		(4.761)	2.409
Résultat financier	7.6	(134)	13
Résultat courant		(4.895)	2.421
Impôt sur le résultat		566	(69)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		(41)	0
Résultat après impôts des activités poursuivies		(4.370)	2.352
Résultat net des activités non poursuivies	6.8	0	0
Résultat net		(4.370)	2.352
dont part du Groupe		(4.370)	2.352
dont part des intérêts ne conférant pas le contrôle		(0)	0
Nombre moyen pondéré d'actions		251.739.185	193.318.965
Dividende par action versé au titre de l'exercice		0	0
Résultat par action des activités poursuivies, en euros		(0,02)	0,01
Résultat par action des activités abandonnées, en euros		0	0
Actions potentielles dilutives		0	0
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution		251.739.185	193.318.965
Résultat par action dilué des activités poursuivies, en euros		(0,02)	0,01
Résultat par action dilué des activités abandonnées, en euros		0	0

** Les comptes 30 juin 2018 n'ont pas été audités et n'ont pas fait l'objet d'un examen limité.

Comme indiqué dans les notes 4.1 et 5.3, le rapprochement entre AMG et BGPP a été traité comme une acquisition inversée (« Regroupement d'Entreprises ») conformément à la norme IFRS 3. En conséquence, les données relatives à l'exercice 2018 correspondent aux comptes historiques de BGPP. Les Comptes semestriels comprennent l'entité BGPP (pour 6 mois) ainsi que la contribution d'AMG et de ses filiales à compter du 1er mars 2019, cela en application des dispositions de la norme IFRS 3. Les données pro forma sont présentées dans la section 5.4 du présent rapport.

3.2 État consolidé du résultat global – semestriel

En '000€	Notes	30-06-19	30-06-18
Résultat net		(4.370)	2.352
Écarts de conversion		80	
Eléments recyclables en résultat		80	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies			
Réévaluation des instruments de capitaux propres		(341)	
Impôts			-
Eléments non recyclables en résultat		(341)	0
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(4.631)	2.352
dont part du Groupe		(4.631)	2.352
dont part des intérêts ne conférant pas le contrôle		(0)	0

** Les comptes 30 juin 2018 n'ont pas été audités et n'ont pas fait l'objet d'un examen limité.

Comme indiqué dans les notes 4.1 et 5.3, le rapprochement entre AMG et BGPP a été traité comme une acquisition inversée (« Regroupement d'Entreprises ») conformément à la norme IFRS 3. En conséquence, les données relatives à l'exercice 2018 correspondent aux comptes historiques de BGPP. Les Comptes semestriels comprennent l'entité BGPP (pour 6 mois) ainsi que la contribution d'AMG et de ses filiales à compter du 1er mars 2019, cela en application des dispositions de la norme IFRS 3. Les données pro forma sont présentées dans la section 5.4 du présent rapport.

3.3 Bilan consolidé – semestriel

Actif (en '000€)	Notes	30-06-19	31-12-18
Actifs non courants		90.754	23.147
Écarts d'acquisition	6.1	1.834	0
Immobilisations incorporelles	6.1	27.906	10.125
Immobilisations corporelles	6.1	33.607	7.837
Immobilisations financières	6.3	26.737	5.185
Titres mis en équivalence	6.2	0	0
Impôt différé		162	0
Autres actifs non courants		508	0
Actifs courants		14.399	4.678
Stocks et en-cours	6.4	1.328	840
Créances commerciales et autres créances	6.5	4.161	3.502
Trésorerie et autres équivalents de trésorerie	6.6	326	336
Actifs destinés à la vente	6.8	8.583	0
Total de l'actif		105.153	27.825

** Les comptes 30 juin 2018 n'ont pas été audités et n'ont pas fait l'objet d'un examen limité, les comptes au 31 décembre 2018 ont été audités.

Comme indiqué dans les notes 4.1 et 5.3, le rapprochement entre AMG et BGPP a été traité comme une acquisition inversée (« Regroupement d'Entreprises ») conformément à la norme IFRS 3. En conséquence, les données relatives à l'exercice 2018 correspondent aux comptes historiques de BGPP. Les Comptes semestriels comprennent l'entité BGPP (pour 6 mois) ainsi que la contribution d'AMG et de ses filiales à compter du 1er mars 2019, cela en application des dispositions de la norme IFRS 3. Les données pro forma sont présentées dans la section 5.4 du présent rapport.

3.4 Bilan consolidé - semestriel

<i>Passif (en '000€)</i>	Notes	30-06-19	31-12-18
Capitaux propres (part du Groupe)	6.7	65.200	12.031
Capital		191.946	3.872
Primes		0	5.258
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres		(3.784)	0
Réserves et résultat consolidés		(122.962)	2.901
Intérêts ne conférant pas le contrôle		(123)	0
Passifs non courants		10.861	2.852
Provisions	6.10	6.300	2.508
Emprunts dettes financières à plus d'un an	6.11	709	0
Impôts différés		0	344
Autres passifs non courants	6.12	3.852	0
Passifs courants		29.215	12.942
Provisions	6.10	1.854	0
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	6.11	10.528	6.631
Dettes commerciales et autres dettes	6.12	16.187	6.311
Passifs liés à des actifs destinés à la vente	6.8	647	0
Total du passif et des capitaux propres		105.153	27.825

**** Les comptes 30 juin 2018 n'ont pas été audités et n'ont pas fait l'objet d'un examen limité, les comptes au 31 décembre 2018 ont été audités.**

Comme indiqué dans les notes 4.1 et 5.3, le rapprochement entre AMG et BGPP a été traité comme une acquisition inversée (« Regroupement d'Entreprises ») conformément à la norme IFRS 3. En conséquence, les données relatives à l'exercice 2018 correspondent aux comptes historiques de BGPP. Les Comptes semestriels comprennent l'entité BGPP ainsi que la contribution d'AMG et de ses filiales à compter du 1er mars 2019, cela en application des dispositions de la norme IFRS 3.

En revanche, le capital social du nouvel ensemble consolidé correspond au capital social de l'acquéreur sur le plan juridique, soit celui de la société AMG.

Les données pro forma sont présentées dans la section 5.4 du présent rapport.

3.5 Tableau de flux de trésorerie consolidé – semestriel

En '000€	Notes	30-06-19	30-06-18
Résultat après impôt des activités poursuivies	CR	(4.370)	2.352
Dotations aux amortissements et provisions	CR	1.652	1.169
Plus et moins-values de cessions et mises au rebut		2	-
QP de résultat des sociétés mises en équivalence	CR	41	-
Charges et produits non récurrents (sans incidence sur la trésorerie)		(0)	-
Capacité d'autofinancement (avant neutralisation du coût de l'endettement financier net et des impôts)		(2.675)	3.520
Coût de l'endettement financier net	CR	154	-
Charge d'impôt	CR	(566)	-
Capacité d'autofinancement (après neutralisation du coût de l'endettement financier net et des impôts)		(3.087)	3.520
Impôts versés	CR	90	-
Variation du besoin en fonds de roulement	6.5/6.11	330	(190)
Flux net de trésorerie généré par l'activité des activités poursuivies		(2.668)	3.330
Opérations d'investissement			
Décaissement / acquisition immobilisations incorporelles	6.1.4	(1.617)	(1.738)
Décaissement / acquisition immobilisations corporelles	6.1.4	(1.356)	(1.219)
Encaissement / cession immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Subventions d'investissements encaissés		-	-
Décaissement / acquisition immobilisations financières	6.3.1	(8.035)	-
Encaissement / cession immobilisations financières		52	-
Trésorerie nette / acquisitions et cessions de filiales		410	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement des activités poursuivies		(10.546)	(2.957)
Opérations de financement			
Augmentation de capital ou apports	6.7.1	10.517	-
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		-	-
Dividendes versés aux intérêts ne conférant pas le contrôle		-	-
Encaissements provenant d'emprunts ⁽²⁾		-	-
Remboursement d'emprunts		(63)	-
Variation des comptes courants avec les parties liées	6.11	2.662	(230)
Intérêts financiers net versés		(178)	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement des activités poursuivies		12.938	(230)
Variation de trésorerie	6.6	(276)	143
Incidence des variations de taux de change		3	16
Trésorerie à l'ouverture		336	760
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	6.6	63	919

** Les comptes 30 juin 2018 n'ont pas été audités et n'ont pas fait l'objet d'un examen limité.

Comme indiqué dans les notes 4.1 et 5.3, le rapprochement entre AMG et BGPP a été traité comme une acquisition inversée (« Regroupement d'Entreprises ») conformément à la norme IFRS 3. En conséquence, les données relatives à l'exercice 2018 correspondent aux comptes historiques de BGPP. Les Comptes semestriels comprennent l'entité BGPP (pour 6 mois) ainsi que la contribution d'AMG et de ses filiales à compter du 1er mars 2019, cela en application des dispositions de la norme IFRS 3. Les données pro forma sont présentées dans la section 5.4 du présent rapport.

3.6 État des variations des capitaux propres consolidés – semestriel

En '000€	Capital	Primes	Résultats cumulés non distribués	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat	Part du Groupe	Part ne conférant pas le contrôle	Capitaux Propres
01-01-19	154.655	5.258	(148.566)	0	684	12.031	0	12.031
Résultat net	0	0	0	0	(4.370)	(4.370)	0	(4.370)
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat global	0	0	0	(341)	0	(341)	0	(341)
Ecart de conversion	0	0	0	80	0	80	0	80
Résultat global	0	0	0	(261)	(4.370)	(4.631)	0	(4.631)
Affectation du résultat	0	0	684	0	(684)	0	0	0
Réverse acquisition Auplata	54.196	(5.258)	1.832	(3.522)		47.248	(123)	47.125
Augmentation de capital	10.516	0	0	0	0	10.516	0	10.516
Réduction de capital	(27.421)	0	27.421		0	0	0	0
Autres impacts	0	0	37	(0)	0	37	0	37
30-06-19	191.946	0	(118.592)	(3.784)	(4.370)	65.200	(123)	65.077

Comme indiqué dans les notes 4.1 et 5.3, le rapprochement entre AMG et BGPP a été traité comme une acquisition inversée (« Regroupement d'Entreprises ») conformément à la norme IFRS 3. En conséquence, les données relatives à l'exercice 2018 correspondent aux comptes historiques de BGPP. Les Comptes semestriels comprennent l'entité BGPP ainsi que la contribution d'AMG et de ses filiales à compter du 1er mars 2019, cela en application des dispositions de la norme IFRS 3. Les données pro forma sont présentées dans la section 5.4 du présent rapport.

En revanche, le capital social du nouvel ensemble consolidé correspond au capital social de l'acquéreur sur le plan juridique, soit celui de la société AMG.

Le capital social de 191.946 milliers d'euros comprend les apports en numéraires et en nature réalisés par les actionnaires de référence et sont détaillés dans la note 6.7. Le « Regroupement d'Entreprises » (norme IFRS 3) a pour conséquence majeure l'annulation de la valeur d'apport de la société BGPP.

4 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2019

4.1 Information générale

AuPlata Mining Group – AMG («**AMG**») cotée sur la bourse de Paris (Euronext Growth) depuis décembre 2006, est un groupe minier polymétallique d'exploitation et d'exploration minière. AMG est actuellement présente en Guyane Française, au Pérou, en Côte d'Ivoire et à travers sa participation financière dans CMT au Maroc (cotée sur la bourse de Casablanca).

AMG mène une stratégie industrielle et financière dynamique, durable et novatrice de mise en valeur de gisements de métaux précieux et de base à forts potentiels avec une implication des acteurs locaux. L'objectif de la société est de produire les métaux de demain nécessaires à la transition énergétique de manière propre et responsable, tout en essayant d'apporter à la France une source d'approvisionnement nationale en métaux stratégiques.

Le regroupement entre AMG (ex-AuPlata) et BGPP, finalisé sur le semestre, a été considéré comme une acquisition inversée (« Regroupement d'Entreprises ») conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, dans la mesure notamment où, suite au rapprochement, les actionnaires de BGPP ont pris le contrôle de la société AMG en détenant plus de la moitié des actions avec droit de vote de la Société AMG.

L'opération d'acquisition inversée est une opération particulière, en effet, il s'agit d'une prise de contrôle du Groupe AMG par les actionnaires de BGPP. En résumé, la stratégie de prise de contrôle du Groupe AMG a été réalisée par l'apport de la participation représentant 100% des titres représentatifs du capital de la société BGPP, permettant aux actionnaires de BGPP de recevoir en contrepartie suffisamment d'action AMG et devenant par ce biais les actionnaires majoritaires comme précisé ci-avant.

Sur le plan juridique, le Groupe AMG se voit élargi par l'entrée dans son périmètre de l'entité BGPP, celle-ci devant une filiale à 100% de la société AMG et une composante importante du Groupe consolidé AMG. AMG reste l'émetteur d'instruments financier sur Euronext Growth, la société de droit français AMG (ex-AuPlata SA) demeure l'entité émettrice, et ce même après l'opération d'acquisition inversée.

Comptablement, la norme internationale IFRS 3 nécessite un traitement particulier, deux éléments sont identifiés, la société « cible » et la société « acquéreuse », sous l'angle de la norme IFRS 3, l'acquéreur est celui qui in fine postérieurement à l'opération prend le contrôle du Groupe et la société cible est celle qui a fait l'objet de cette prise de contrôle quel que soit le mécanisme ou la stratégie mise en place. En ce qui concerne le Groupe, BGPP a été définie société « acquéreuse » et AMG (ex-AuPlata) société « Cible ».

Cette identification entre société acquéreuse et société cible détermine le référentiel comptable et les positions financières des entités au moment du regroupement d'entreprises. L'acquéreur devient la référence comptable et les chiffres comparatifs seront établis sur cette base, BGPP étant la société acquéreuse, les comptes comparatifs au 30 juin 2018 et 31 décembre 2018 reprennent les comptes et informations financières relatives à l'entité BGPP exclusivement. Le traitement de la société cibles, AMG, est quant à lui considéré sous l'angle comptable comme étant l'ensemble des entités ayant été comptablement acquis à la date du regroupement d'entreprises et consolidé dans le Groupe en tant qu'entrée de périmètre à cette date.

Par conséquent, l'acquéreur juridique (AMG) devient la société acquise ou cible au niveau comptable, et vice versa, la société acquise juridiquement (BGPP) devient l'acquéreur comptable. Il en résulte que :

- Bien que ces états financiers consolidés sont publiés au nom d'AMG, l'activité du Groupe est, en substance, la continuation de celle de BGPP. Par conséquent, les informations financières comparatives présentées dans les états financiers consolidés semestriels sont celles de BGPP.
- Pour la période de 6 mois close au 30 juin 2019, les états financiers consolidés semestriels comprennent les résultats de BGPP (pour 6 mois), et à partir de la date du Regroupement (1^{er} mars 2019), les résultats de l'ancienne activité AMG.
- En revanche, le capital social du nouvel ensemble consolidé correspond au capital social de l'acquéreur sur le plan juridique, soit celui de la société AMG.

Les états financiers combinés de BGPP pour la situation au 30 juin 2019 ont été préparés selon les principes décrits dans la note 4.2.

4.2 Base de préparation des états financiers

Conformément au règlement européen sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés semestriels du Groupe sont préparés conformément aux Normes internationales (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptés par l'Union européenne (UE).

Les comptes consolidés intermédiaires clôturés au 30 juin 2019 ont été préparés conformément à IAS 34 "Information financière intermédiaire" telles qu'adoptées par l'Union européenne (ci-après dénommés dans le présent document « **Comptes semestriels** »).

Conformément à, la norme IAS 34, les Comptes semestriels n'incluent pas toute l'information requise lors de la publication des comptes financiers annuels, eu égard à l'acquisition inversée le présent rapport contient une information financière étendue afin de permettre une meilleure compréhension de l'évolution des comptes du Groupe depuis la clôture de l'exercice 2018. En ce qui concerne les entités AMG (ex-AuPlata) l'information doit lue en parallèle avec les comptes consolidés 2018 tels que publiés dans le Rapport annuel 2018.

Compte tenu de la modification significative de l'information financière liée à l'acquisition inversée au sens de la norme IFRS3 « Regroupement d'Entreprises », le présent rapport contient des informations spécifiques.

La publication de ces Comptes semestriels a été autorisée par le Conseil d'Administration du 19 décembre 19.

Les Comptes semestriels sont présentés en milliers d'euros, arrondis au millier d'euros le plus proche.

4.3 Principes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif (supérieur ou égal à 50 %) sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le Groupe a une influence notable, y compris les sociétés étrangères, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20% des droits de vote.

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise d'effet du contrôle exclusif ou de l'influence notable ou jusqu'à la date de perte de celles-ci.

La consolidation est réalisée à partir de comptes établis au 30 juin 2019.

La liste des filiales et participations consolidées est présentée en Note 10 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Certaines filiales non significatives au regard du Groupe ne sont pas consolidées.

4.4 Regroupement d'Entreprises (IFRS 3)

Les actionnaires de Brexia Gold Plata Perù SAC ont conclu un accord de regroupement avec le groupe (ex)AuPlata, au terme duquel les deux sociétés ont convenu de procéder à une augmentation de capital de la Société Anonyme de droit français (ex)AuPlata par l'apport en nature de 100% des actions de la société Brexia Gold Plata Perù SAC. À la suite de quoi, les actions nouvellement émises en rémunération de l'apport ont été octroyées aux actionnaires de la société Brexia Gold Plata Perù SAC, tel que présenté dans le communiqué de presse du 12 février 2019.

Le regroupement a été constaté par le Conseil d'Administration du 20 février 2019, après quoi Brexia Gold Plata Perù SAC est devenue juridiquement une filiale indirecte à 100% de AuPlata SA (renommée lors de l'assemblée générale mixte du 26 juin 2019 AuPlata Mining Group – AMG). Les conseils d'administration des 20 février 2019 et 25 février 2019 ont constatés les augmentations de capitale réalisées, dès lors, le « Regroupement d'Entreprises » tel que définies dans la norme IFRS 3 de la société AMG et de ses filiales est devenu définitif.

Nous renvoyons le lecteur à la note 4.1 « informations générales » dans laquelle le Groupe expose en détail l'opération d'acquisition inversée, sur le plan stratégique, juridique et comptable.

4.5 Référentiel comptable

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2019 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne applicables au 30 juin 2019. Les méthodes comptables utilisées pour les comptes consolidés intermédiaires sont identiques à celles utilisées pour la préparation des comptes consolidés de BGPP au 31 décembre 2018, sauf pour les nouvelles normes et le changement de règle comptable ci-dessous, effectifs à partir du 1er janvier 2019. La nature et les effets de ces changements sont détaillés ci-dessous comme requis par IAS 34.

AMG a décidé de ne pas adopter par avance d'autres normes, interprétations ou amendements qui auraient été émis, mais qui ne sont pas encore applicables.

Normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2019

- ◆ IFRS 16 : Contrats de location ;
- ◆ Amendements d'IFRS9 « Instruments financiers » - Clauses de remboursement anticipé avec compensation négative ;
- ◆ Amendements d'IAS 19 « Avantages du personnel » - Modification, réduction ou liquidation du régime de retraite.

- ◆ Amendements d'IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » - Intérêt à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise ;
- ◆ Amélioration des IFRS publiées en décembre 2017 (cycle 2015-2017) ;
- ◆ IFRIC 23 : Incertitudes relatives aux traitements fiscaux.

Le Groupe a appliqué les nouvelles normes et interprétations applicables au 1er janvier 2019. Ces applications n'ont pas eu d'impacts significatifs dans les états financiers consolidés du Groupe au 30 juin 2019.

Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS publiés et appliqués de manière anticipée par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2019 : Néant

Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS publiés, mais non encore applicables ou non appliqués de manière anticipée par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2019

- ◆ IFRS 17 : Contrats d'assurance ;
- ◆ Amendements d'IAS 1 « Présentation des états financiers » et d'IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs – Définition de la matérialité ;
- ◆ Amendements d'IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » et d'IFRS 10 « États financiers consolidés » - Ventes ou contributions d'actifs réalisés entre un investisseur et les entreprises associées ou joint-venture ;
- ◆ Amendements d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » - Définition d'une. Entreprise ;
- ◆ IFRS 14 - Comptes de report réglementaires ;

Ces nouveaux textes n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne et ne peuvent donc pas être appliqués par anticipation, quand bien même la norme l'autoriserait.

4.6 Changement de méthodes comptables

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Groupe applique la norme IFRS 16.

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié la norme sur les contrats de location (IFRS 16) en janvier 2016. Cette norme décrit comment une société qui publie des états financiers selon le référentiel IFRS doit identifier, évaluer, comptabiliser, présenter et fournir les informations requises des contrats de location. La norme impose de constater systématiquement dans le bilan du preneur les droits et engagements résultant de l'ensemble des contrats de location, sauf exceptions pour les locations de courte durée (moins d'un an) ou portant sur des actifs non significatifs. Les principaux impacts attendus sont les suivants :

- ◆ Une augmentation des actifs (actifs au titre du droit d'utilisation) et des passifs (dettes de location) ;
- ◆ Les frais liés aux contrats de location seront plus élevés au début de la période de location qu'à la fin de la période de location (pas de comptabilisation linéaire des charges) ;
- ◆ Un changement dans la présentation des frais liés aux contrats de location, notamment des charges opérationnelles aux charges financières et charges d'amortissement.

En ce qui concerne le Groupe, la quasi-totalité au 30 juin 2019 des contrats de location sont à moins d'un an, l'impact est donc négligeable.

4.7 Activités non poursuivies

Comme mentionné en notes 4.9.8, l'entité Armina est présentée en tant qu'activité non poursuivie à partir des comptes annuels 2015.

Conformément à IFRS 5, les actifs destinés à la vente et les passifs correspondants sont présentés séparément des autres actifs et passifs sur des lignes spécifiques du bilan au 30 juin 2019 et 31 décembre 2018.

Le résultat net des activités non poursuivies réalisé sur les exercices 2019 et 2018 est présenté sur une seule ligne du compte de résultat intitulée « Résultat net des activités non poursuivies ».

4.8 Données pro forma

Si les Comptes semestriels avaient pris en compte la société AMG et ses filiales pour 6 mois d'activité en 2019, le chiffre d'affaires du groupe se serait élevé à 8 341 K€ et le résultat net à -8 083 K€.

4.9 Méthodes et règles d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des postes pour lesquels les normes IFRS requièrent une évaluation à la juste valeur.

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations, s'appuyant sur certaines hypothèses et sur l'appréciation des géologues experts pour l'estimation des ressources minières qui ont une incidence sur les montants d'actifs (principalement les droits miniers inscrits en immobilisations incorporelles) et de passifs (principalement les provisions pour remise en état des sites) inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits reconnus au compte de résultat, mais également sur les engagements relatifs à la période arrêtée. S'agissant d'estimations, les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement l'évaluation :

- ◆ De la valeur recouvrable des actifs incorporels et des actifs d'impôts différés ;
- ◆ De la valeur recouvrable des actifs miniers ;
- ◆ Des provisions pour risques et charges ;
- ◆ Des provisions pour remise en état des sites ;
- ◆ L'option octroyée à Réunion Gold.

4.9.1 Événements postérieurs à la date de clôture

Les événements survenant entre la date de clôture et l'autorisation de leur publication par le Conseil d'Administration ne donnent lieu à un ajustement que s'ils révèlent, précisent ou confirment des situations existantes à la date de clôture.

4.9.2 Résultat par action

Le Groupe présente dans ses états financiers un résultat par action et un résultat dilué par action. Le résultat par action est égal au résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice. Le calcul du résultat dilué par action prend en compte tous les instruments ayant un effet dilutif accordé par le Groupe.

4.9.3 Produits et charges non récurrents

Pour améliorer la comparabilité des exercices, le Groupe a décidé d'isoler les éléments non courants du résultat opérationnel et de faire apparaître un « résultat opérationnel courant ».

Les éléments non courants résultent d'opérations qui, en raison de leur nature, de leur montant et/ou de leur fréquence, ne peuvent pas être considérés comme faisant partie des activités et du résultat régulier du Groupe.

Ils sont présentés de manière distincte dans le compte de résultat sur la ligne « produits et charges non récurrents » afin de faciliter la compréhension de la performance et de la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre. Ils sont détaillés dans la note 7.5, s'ils sont jugés significatifs.

Ils comprennent essentiellement :

- ◆ Les résultats de cession de filiales ou de participations financières
- ◆ Les dépréciations et reprises de dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles lorsque l'impact est jugé inhabituel et donc considéré par la Direction du Groupe en dehors de l'activité courante
- ◆ Des provisions pour litiges significatifs et non récurrents
- ◆ Les autres produits ou charges significatifs liés à des événements inhabituels ou exceptionnels qui pourraient influencer l'analyse et la comparabilité de la performance du Groupe
- ◆ Les coûts de fermeture de sites
- ◆ La dépréciation des comptes courants des coentreprises lorsque l'impact est jugé inhabituel et donc considéré par la Direction du Groupe en dehors de l'activité courante

4.9.4 Regroupement d'entreprises - Goodwill

La norme IFRS 3 révisée requiert l'application de la « méthode de l'acquisition » aux regroupements d'entreprises, qui consiste à évaluer à leur juste valeur les actifs, les passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise.

L'écart d'acquisition (« Goodwill ») représente la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) moins le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables et des passifs repris.

Les éventuels écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement au compte de résultat.

Dans le cadre de l'analyse de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise, le Groupe serait notamment amené à valoriser sur la base d'un rapport d'expert indépendant les titres miniers et à reconnaître ces éléments en actifs et/ou droits miniers pour leur juste valeur. Les normes IFRS offrent aux sociétés un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser l'évaluation à la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels obtenus.

Le Groupe enregistre, en autres charges opérationnelles, les coûts directs liés à l'acquisition, à l'exception des coûts directs liés à l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle qui sont enregistrés directement en capitaux propres.

Pour les acquisitions réalisées par étapes successives, le Groupe comptabilise en résultat, en autres charges et produits opérationnels, la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue en cas de prise de contrôle. Dans le cas d'une acquisition complémentaire permettant d'obtenir le contrôle conjoint d'une société précédemment sous influence notable, l'éventuel profit ou perte qui découle de la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue est comptabilisé en capitaux propres.

Par ailleurs, en application de la norme IAS 27 révisée, les rachats de minoritaires dans des sociétés contrôlées et les cessions de parts à des minoritaires sans perte de contrôle donnent lieu à la comptabilisation en variation de capitaux propres attribuables à la société mère de la différence entre le coût d'acquisition ou de cession et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle. Pour toute cession partielle ou totale avec perte de contrôle, le Groupe comptabilise en résultat, en autres charges et produits opérationnels, le résultat de cession ainsi que la réévaluation de la quote-part conservée.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Le Groupe procède à des tests de pertes de valeur, au moins une fois par an à la date de clôture, mais également à tout autre moment s'il existe des indicateurs de perte de valeur. Lorsque des circonstances particulières le justifient (modifications profondes et structurelles des conditions techniques, réglementaires ou de marché, rentabilité insuffisante, etc.), une dépréciation des écarts d'acquisition est constatée, conformément à la méthodologie décrite ci-après. Une telle dépréciation n'est pas réversible.

4.9.5 Pertes de valeur

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an à la date de clôture, mais également à tout moment s'il existe des indicateurs de perte de valeur.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute.

Pour les actifs non courants autres que les écarts d'acquisition ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque arrêté.

4.9.6 Immobilisations incorporelles

4.9.6.1 Coût d'exploration, de faisabilité, de développement de ressources minérales

Les frais de développement, d'exploration de ressources minérales concernent principalement la recherche de procédés d'extraction et les dépenses d'exploration ayant pour but de mettre en évidence de nouvelles ressources minérales. Ils sont immobilisés dès lors qu'ils se rapportent à un projet qui, à la date de clôture des comptes, est identifiable, évaluable de manière fiable et a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

Les frais de développement minier immobilisés sont amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée estimée d'exploitation.

Les coûts de développement et les coûts d'exploration sont capitalisés. Lorsque l'existence de Réserve Probable et Prouvée est déterminée ;

- ◆ Ces coûts sont amortis en fonction de la durée de vie économique utile estimée de la propriété minière à partir du moment où commence l'exploitation commerciale des réserves.
- ◆ En l'absence de découverte d'un gisement laissant présager une probable exploitation commerciale, les dépenses d'exploration c'est-à-dire de recherche de connaissances nouvelles sur le potentiel minier, la faisabilité technique et la

viabilité commerciale d'une zone géographique sont comptabilisées immédiatement en charges en résultat opérationnel courant.

- ❖ Lorsqu'il est déterminé qu'un bien minier est économiquement viable, c'est-à-dire que lorsque l'existence de réserves présumées et indiquées est déterminée, les coûts engagés pour développer ladite propriété, tels que les coûts de la consommation de matériaux et de carburants, les études, les coûts de forage et les paiements effectués aux entrepreneurs dédiés à ces tâches, y compris les coûts supplémentaires pour délimiter le corps du minerai et éliminer les impuretés qu'il contient, sont capitalisés.

Les concessions minières, les coûts d'exploration et les coûts de développement sont amortis selon la méthode de production (par unité) sur la base des réserves présumées et indiquées et imputés aux coûts de production de la période.

Les coûts de développement et d'exploration minière sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.

4.9.6.2 Concession et droits miniers

Les droits miniers correspondent à des droits d'exploration octroyés par les États permettant de déterminer l'existence d'un gisement et de le quantifier.

Les droits miniers sont comptabilisés à l'actif en immobilisations incorporelles et sont initialement évalués au coût d'acquisition ou de production.

La qualification et la quantification des ressources minières du Groupe s'appuient sur des rapports de géologues experts indépendants réalisés sur les titres miniers du Groupe, selon les normes canadiennes NI 43-101, normes couramment utilisées comme référentiel. Lorsque le Groupe se base sur des analyses internes, celles-ci font l'objet de mentions spécifiques. Les procédures d'estimation réalisées en interne s'appuient sur les mêmes méthodes que celles définies par la norme NI 43-101

Les droits miniers sont amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée estimée d'exploitation.

4.9.6.3 Évaluation

Les actifs miniers détenus au Pérou sont évalués à la valeur d'acquisition sont évalués au coût d'acquisition ou de production. Les droits miniers, la qualification et la quantification des ressources s'appuient sur des rapports de géologues experts réalisés sur les titres miniers du Groupe selon les normes canadiennes NI 43-101, normes couramment utilisées comme référentiel.

Les actifs miniers détenus sont évalués au coût d'acquisition ou de production étant rappelé que les actifs détenus en Guyana à la date d'adoption des normes IFRS, soit au 1^{er} janvier 2009, ont été évalués à leur juste valeur par un expert indépendant. Comme pour les droits miniers, la qualification et la quantification des ressources s'appuient sur des rapports de géologues experts réalisés sur les titres miniers du Groupe selon les normes canadiennes NI 43-101, normes couramment utilisées comme référentiel.

Ces ressources ont été évaluées par l'expert indépendant. Le taux de rendement ajusté utilisé pour valoriser ces actifs était de 31%, correspondant au taux de rendement moyen de la technologie de gravimétrie, procédé d'extraction utilisé à cette date pour exploiter ces actifs, soit 29%, pondéré par le taux de rendement moyen de 92,5% de la cyanuration utilisé dans les rapports des géologues experts.

Les actifs miniers enregistrés au coût d'acquisition et sont amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée estimée d'exploitation, dite Life of Mine (LOM).

4.9.6.4 Pertes de valeur

Les actifs miniers font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions ».

Les indices de pertes de valeur incluent la quantité et la qualité des ressources, le rendement attendu du processus d'extraction, la valeur de marché des transactions, les variations de l'environnement légal et/ ou technologique. Les cours internationaux des métaux et l'évolution du cours de change du dollar ont également une influence sur la valeur des droits miniers.

4.9.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de terrains, constructions et matériels de production. Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire au niveau des composants ayant des durées d'utilisation distinctes qui constituent les immobilisations, sans prendre en compte de valeurs résiduelles. Ces durées correspondent en général aux durées d'utilité suivantes :

◆ Constructions et agencements	3 à 20 ans
◆ Actifs de démantèlement	14,62 ans
◆ Installations techniques, matériels et outillages	3 à 10 ans
◆ Unité de transport	5 ans
◆ Agencements divers	5 à 10 ans
◆ Mobilier et matériel de bureau	3 à 10 ans
◆ Équipement divers	3 à 10 ans

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles directement rattachées à l'activité tiennent compte des cycles de vie estimés des produits d'exploitation. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement, et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Les amortissements sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Plus précisément, l'usine et les équipements miniers sont présentés au coût d'acquisition déduction faite des dépréciations et des pertes de valeur accumulées. Le coût initial d'un actif comprend son prix d'achat ou son coût de fabrication, y compris tout coût directement attribuable requis pour mettre l'actif en exploitation, l'estimation initiale de l'obligation de fermer des unités minières et les coûts de financement liés à actifs appropriés.

Lorsqu'il est nécessaire de remplacer des parties importantes de l'usine ou des équipements, le Groupe reconnaît ces pièces comme des biens individuels avec des durées de vies spécifiques et les déprécie en fonction de la durée de vie estimée. De plus, lorsqu'une maintenance majeure est effectuée, son coût est reconnu dans la valeur comptable de l'usine et de l'équipement comme un remplacement si les critères de reconnaissance sont remplis.

Tous les autres coûts d'entretien et de réparation courants sont enregistrés dans les résultats de la période.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions ».

4.9.8 Actifs (ou Groupe d'actifs) non courants détenus en vue de la vente, activités arrêtées, cédées ou en cours de cession

Le Groupe applique la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée du bilan, sans retraitement des périodes antérieures.

La perte de contrôle d'une filiale, ou une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession, est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat.

4.9.9 Actifs pris en location - application de la norme IFRS 16

Depuis le 1er janvier 2019, le Groupe applique la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Tout contrat de location immobilière ainsi que les principaux contrats de location de flottes d'actifs (véhicules, matériels de manutention) sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IFRS 16.

Au démarrage du contrat de location, sont comptabilisés :

- ◆ Une dette de location égale à la valeur actualisée des paiements de location à réaliser sur la durée estimée du contrat de location (loyers fixes + loyers variables indexés sur un indice ou un taux + paiements au titre d'une garantie de valeur

résiduelle + prix d'exercice d'une option d'achat ou de renouvellement si l'exercice est raisonnablement certain + pénalité de sortie anticipée sauf si celle-ci est improbable) ;

- Un droit d'usage égal à la dette de location à laquelle s'ajoutent éventuellement le montant des paiements réalisés avant le démarrage du contrat, le montant des coûts directs initiaux relatifs au contrat (commissions et honoraires) et les coûts de remise en état ou de démantèlement.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur la base du montant de la dette de location, et un impôt différé passif est comptabilisé sur la base de la valeur comptable du droit d'utilisation.

La durée du contrat de location est déterminée en prenant en compte les dispositions contractuelles et celles issues du cadre législatif applicable. Ainsi, en France, pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 », la durée généralement retenue à l'origine est de 9 ans.

Ultérieurement :

- La dette de location est évaluée au coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif qui est égal au taux d'actualisation utilisé à l'origine ;
- Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée du contrat de location ou sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent si l'exercice d'une option d'achat est raisonnablement certain. Une perte de valeur du droit d'utilisation peut être constatée le cas échéant.

En cas de variation des paiements à réaliser découlant de la variation d'un indice ou d'un taux, la dette de location est recalculée en utilisant le taux d'actualisation d'origine.

En cas d'allongement de la durée de location suite à l'exercice d'une option de renouvellement non prise en compte initialement, la dette de location est recalculée en utilisant un taux d'actualisation déterminé à la date d'exercice.

Dans ces cas, la variation du montant de la dette a pour contrepartie une variation du même montant du droit d'utilisation.

Par mesure de simplification ainsi que cela est permis par la norme, le Groupe a choisi de ne pas faire entrer dans le champ de la norme IFRS 16 les contrats de location de courte durée ou pour des actifs de faible valeur. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur la durée du contrat de location.

Au 1er janvier 2019, la norme IFRS 16 est appliquée selon la méthode dite « rétrospective simplifiée ». De ce fait, l'effet du changement de norme est comptabilisé en capitaux propres à cette date et les états financiers 2018 ne sont pas retraités.

À la date de transition, les impacts de la norme IFRS 16 découlent essentiellement des contrats de location immobilière.

4.9.10 Actifs financiers

En application d'IFRS 9 – Instruments financiers, les principaux actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- Les actifs financiers évalués au coût amorti** : instruments de dette (prêts et créances notamment) dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine.

Ces actifs font l'objet d'une dépréciation selon les modalités décrites en note 2.5.13.

- Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVOCI)** : Il s'agit d'instruments de dette dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument à la fois dans le but d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs.

Ils sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global au poste « variation de juste valeur des instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » jusqu'à la cession des actifs sous-jacents où elles sont transférées en résultat.

Cette catégorie comprend également les investissements dans des instruments de capitaux propres (actions, principalement) sur option irrévocable. Dans ce cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres (autres éléments du résultat global) ne seront pas reclassés en résultat ; seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat. Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de participation non consolidés pour lesquels l'option de comptabilisation en JVOCI a été retenue (choix généralement retenu par le Groupe). Lorsque la juste

valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations estimées nécessaires.

- ❖ **Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVPL) :** sont classés dans cette catégorie tous les instruments de dette qui ne sont pas éligibles à un classement dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti ou dans la catégorie des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que les investissements dans des instruments de capitaux propres de type action pour lesquels l'option de comptabilisation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global n'a pas été retenue. Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat financier.

Le classement retenu conditionne le traitement comptable de ces actifs. Il est déterminé par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces actifs et de l'objectif suivant lequel ils ont été acquis (modèle économique de gestion).

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif.

4.9.11 Stocks, encours et reconnaissance des revenus

Les stocks de matières premières, produits finis et intermédiaires sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur de réalisation nette estimée. Le coût de revient est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le minerai extrait, non traité ou en cours de traitement à la date d'arrêté des comptes, n'est pas valorisé.

Les métaux sont valorisés sur la base des coûts de production de la mine dont il est extrait et des autres coûts engagés pour l'amener dans l'état et à l'endroit où il se trouve. Toutefois, si ce coût constaté est supérieur au cours de vente effective des métaux, vente réalisée dans les jours qui suivent l'arrêté des comptes compte tenu du mode de fonctionnement du Groupe, une provision est alors passée, provision correspondant à la différence entre ce coût de production et le prix de réalisation.

La direction évalue périodiquement s'il y a une provision pour obsolescence des stocks, sur la base d'une analyse effectuée sur l'état et le chiffre d'affaires de l'inventaire, affectant les résultats de l'année lorsqu'il est déterminé.

Aucun mécanisme de couverture n'est mis en place par le Groupe, les stocks de métaux récurrents n'étant pas significatifs compte tenu des ventes régulièrement réalisées par le Groupe.

4.9.12 Créances et dettes

Les créances et dettes en euros sont valorisées à leur valeur nominale.

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes est fondée sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes à recevoir et une estimation détaillée de comptes à recevoir spécifiques ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent.

4.9.13 Écarts de conversion – Risques de change

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou le cours de couverture. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture ou au taux de couverture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier.

Les états financiers sont présentés en euros. Les transactions en devises étrangères sont celles effectuées dans une autre devise. Les transactions en devises sont initialement enregistrées en monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur à la date de ces transactions. Les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont ensuite traduits en monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change en vigueur à la date de déclaration. Les gains ou pertes de changes en raison des différences résultant du règlement ou de la traduction des actifs et passifs monétaires sont enregistrés dans l'état des résultats financiers « Différence de taux de change ». Les actifs et passifs non monétaires, comptabilisés aux coûts historiques, sont traduits en utilisant les taux de change en vigueur aux dates initiales des transactions.

4.9.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les dépôts à terme de trois mois au plus et les valeurs mobilières de placement satisfaisant aux critères retenus par IAS 7. Les intérêts courus acquis sur des comptes à terme sont enregistrés dans les produits financiers.

En vue de définir l'état des flux de trésorerie, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, comprend les dépôts en espèces et les dépôts à terme, dont l'échéance ne dépasse pas trois mois, qui sont assujettis à des risques insignifiants de changement de valeur.

4.9.15 Provisions pour risques et charges

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis-à-vis d'un tiers antérieur à la date de clôture, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements. Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques.

Le montant reconnu comme une provision correspond à la meilleure estimation, à la date de l'état de la situation financière, du décaissement nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle, en tenant compte des risques et incertitudes entourant la plupart des événements et les circonstances concurrentes à l'évaluation. Le montant de la provision est mesuré à l'aide des flux de trésorerie futurs estimés pour éteindre l'obligation, le montant à considérer est égal aux flux de trésorerie future actualisée des décaissements.

Dans le cas où l'on s'attend à ce qu'une partie ou le décaissement total nécessaire au règlement de la provision puisse être remboursé par un tiers, la partie à recevoir est reconnue comme un actif lorsque son recouvrement est pratiquement sûr, et le montant de ladite partie remboursée peut être déterminé de façon fiable.

4.9.16 Provision pour remise en état des sites

Dans le cas d'une dégradation immédiate, la provision pour remise en état des sites est constituée immédiatement pour le montant total du coût de la remise en état, dès la réalisation de l'installation (ou de la dégradation). Ce coût total est inclus dans le coût de l'actif lié (actif de démantèlement), et l'étalement du coût de la dégradation immédiate s'effectue par le biais de l'amortissement, qui est incorporé dans le coût de production. La provision pour remise en état s'enregistre dans un compte de provisions pour risques et charges.

Dans le cas d'une dégradation progressive, la provision doit être constatée à hauteur du montant des travaux correspondant à la dégradation effective du site à la date de clôture de l'exercice. Aucune provision ne peut donc être constatée pour la partie du site qui n'a pas encore été exploitée, donc dégradée. La contrepartie de cette provision est une charge.

Les obligations de remise en état des sites peuvent naître de la réalisation de :

- ◆ Dégradations immédiates nécessaires à l'exploitation future (cas de campagnes de découverte, d'installations devant être démantelées...);
- ◆ Dégradations progressives causées par l'exploitation ou l'extraction.

Les passifs de remise en état sont actualisés conformément aux normes IFRS à un taux sans risque avant impôt, mais tenant compte des risques spécifiques liés au passif.

Les variations de l'évaluation d'un passif existant relatif au démantèlement ou à la remise en état qui résultent des variations de l'échéancier ou du montant estimé des sorties de trésorerie représentatives d'avantages économiques nécessaires pour éteindre l'obligation, ou une variation du taux d'actualisation ou d'inflation sont ajoutées ou déduites du coût de l'actif lié dans la période courante ; le montant déduit du coût de l'actif ne doit pas excéder sa valeur comptable. Si une diminution du passif excède la valeur comptable de l'actif, l'excédent est immédiatement comptabilisé en résultat.

Le coût de la désactualisation est comptabilisé en résultat financier.

- ◆ Provision pour la fermeture d'unités minières

Les actifs et passifs pour la fermeture d'unités minières sont reconnus lorsque : i) la Société a une obligation actuelle liée au démantèlement et à l'enlèvement des actifs, ainsi qu'à la restauration des lieux où ses unités minières sont et (ii) une estimation fiable du montant de l'obligation peut être faite. Le montant initial de l'actif et du passif reconnus est la valeur actualisée des décaissements futurs estimés pour régler ces obligations.

Par la suite : (i) le passif est mis à jour à chaque date de bilan afin de mettre à jour la valeur actuelle initialement reconnue; cette augmentation du passif est reconnue comme une dépense; (ii) l'actif est amorti et/ou amorti sur la durée de vie utile estimée des gisements minéraux, calculée au début de chaque année en fonction du volume des réserves présumées et indiquées et de la capacité de production maximale de l'usine. La durée de vie utile est représentée par des taux d'amortissement et/ou des taux d'amortissement équivalents. L'amortissement et/ou la dépréciation est comptabilisé en charges au compte de résultat.

4.9.17 Impôts, impôts différés et situation fiscale latente

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) et plus largement les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que lorsque leur réalisation est probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés, et sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité fiscale.

Impôt sur le revenu courant

Les actifs et passifs d'impôt sur le revenu sont mesurés par les montants qui devraient être recouverts ou versés auprès des autorités fiscales ou autre. Les taux d'imposition et les règlements fiscaux utilisés pour calculer ces montants sont ceux qui sont en vigueur à la date de clôture de la période visée par le rapport. L'impôt sur le revenu actuel lié aux éléments de capitaux propres est reconnu dans l'état des variations des capitaux propres et non dans l'état des résultats. La direction évalue périodiquement la réglementation fiscale qui est sujette à interprétation et établit des dispositions le cas échéant.

Impôts différés

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du passif en ce qui a fait partie des différences temporaires entre les assiettes fiscales des actifs et des passifs et leurs montants de report à la date de clôture de la période visée par le rapport. Les passifs d'impôts différés sont compensés pour toutes les différences temporaires imposables, lorsque le moment de leur reprise peut être estimé, et il est probable qu'ils ne seront pas extournés dans un avenir prévisible.

Les actifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporaires déductibles, tels que les crédits d'impôts et des reports de pertes d'impôts non utilisés, dans la mesure où il est probable que l'existence d'un revenu imposable disponible à l'avenir puisse compenser ces différences temporaires déductibles et/ou peuvent utiliser ces crédits d'impôts et ces pertes d'impôts reportées.

Le montant de l'actif pour l'impôt différé est examiné à chaque date de clôture de la période visée par le rapport et réduit dans la mesure où l'existence d'un revenu imposable futur suffisant n'est plus probable pour permettre l'utilisation de ces actifs d'impôts différés, en tout ou en partie. Les actifs d'impôts différés non reconnus sont réévalués à chaque date de déclaration et sont reconnus dans la mesure où le revenu imposable futur permet de recouvrer ces actifs aux fins de l'impôt.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont mesurés aux taux d'imposition qui devraient être appliqués au cours de l'année au cours de laquelle l'actif est réalisé ou le passif est annulé, en fonction des taux d'imposition et des règlements fiscaux qui ont été approuvés à la date de clôture de la période visée par le rapport, ou dont la procédure d'approbation est sur le point d'être terminée à cette date.

L'impôt différé est comptabilisé par rapport à l'élément qui en est à l'origine, soit en profit ou en perte, soit directement en actions.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, s'il existe un droit exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôts sur le revenu courant et si les impôts différés se rapportent à la même autorité fiscale et à la même compétence fiscale.

Les redevances minières péruviennes et l'impôt minier

Les redevances minières et les taxes minières sont comptabilisées conformément à l'impôt sur le revenu de l'IAS 12 parce qu'elles ont les caractéristiques d'un impôt sur le revenu. Il faut considérer comme impôt lorsqu'ils sont imposés sous l'autorité du gouvernement et que le montant payable est fondé sur le revenu imposable plutôt que sur les quantités physiques produites ou en pourcentage des recettes après ajustement pour tenir compte des différences temporaires. Les règles et les taux juridiques utilisés pour calculer les montants à payer sont ceux en vigueur à la date des états consolidés de la situation financière.

Par conséquent, les obligations découlant des redevances minières et de l'impôt minier sont reconnues comme étant de l'impôt sur le revenu dans le cadre de l'IAS 12. Les deux, les redevances minières et l'impôt minier ont généré des actifs et passifs différés qui doivent être mesurés à l'aide des taux moyens prévus pour s'appliquer au bénéfice d'exploitation au cours de la période au cours de laquelle le Groupe s'attend à utiliser/repandre les différences temporaires.

4.9.18 Actions propres

Aucune action propre n'est détenue au 30 juin 2019.

4.9.19 Paiement en actions

4.9.19.1 Bons de souscription d'actions

Aucun bon de souscription d'action n'est en circulation au 30 juin 2019.

4.9.19.2 Actions gratuites

Il n'existe pas de plan d'attribution d'actions gratuites au 30 juin 2019.

4.9.20 Crédit d'impôt recherche (CIR) et subvention

Conformément aux normes IAS 12 - *Impôts sur le résultat* et IAS 20 - *Subventions publiques*, les crédits d'impôt recherche sont constatés au sein du résultat opérationnel courant plutôt qu'en diminution de la charge d'impôt, s'ils ne sont pas générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé. S'ils sont générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé, les crédits d'impôt recherche sont constatés en produits différés au passif et sont constatés en produits au rythme des amortissements futurs.

4.9.21 Actifs et passifs éventuels

Les actifs et passifs éventuels résultent d'évènements passés, mais dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'évènements futurs incertains. Les passifs éventuels incluent également les obligations non comptabilisées, car leur montant ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les actifs et passifs éventuels sont mentionnés dans les notes aux comptes consolidés, à l'exception des passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont comptabilisés selon les critères définis par la norme IFRS 3.

4.9.22 Engagements de retraite

Le Groupe constitue des provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière) et au titre des régimes d'avantages à long terme (médailles du travail). Cette provision pour indemnités est mise à jour annuellement, sur la base des barèmes de droits en vigueur, de l'évolution de l'assiette de calcul, des hypothèses de turn-over et de mortalité et du taux d'actualisation.

Les provisions (ou actifs) comptabilisées correspondent à la valeur actualisée de l'engagement diminuée de la juste valeur des actifs du régime et du coût des services passés et différences actuarielles non comptabilisés. Les taux d'actualisation sont arrêtés par référence à la moyenne sur 5 ans des taux sans risque.

Les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés en capitaux propres de l'exercice au cours duquel ils sont constatés (méthode dite SORIE).

La provision pour indemnités est mise à jour annuellement, sur la base des barèmes de droits en vigueur, de l'évolution de l'assiette de calcul, des hypothèses de turnover et de mortalité et du taux d'actualisation.

4.9.23 Reconnaissance des revenus

Les revenus provenant des contrats avec les clients sont reconnus lorsque le contrôle des biens ou des services est transféré au client pour un montant qui reflète la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services.

Vente de concentré

Le revenu de la vente de concentrés est reconnu au moment où le contrôle de l'actif est transféré au client, ce qui se produit généralement dans la livraison des marchandises. Le Groupe considère l'existence d'autres promesses dans le contrat qui constituent des obligations d'exécution distinctes par lesquelles une partie du prix de transaction doit être attribuée. Le Groupe considère que la seule obligation de performance est la livraison des marchandises.

Considération variable

Si un contrat comprend un montant variable, le Groupe estime le montant de la contrepartie à laquelle elle a droit en échange du transfert des marchandises au client. La contrepartie variable est estimée au début du contrat et est limitée en fonction de la probabilité qu'une extourne significative du revenu ne se produise pas au moment où l'incertitude et la contrepartie variable disparaissent. Les ventes de concentrés à des prix « provisoires » comprennent un gain ou une perte qui sera reçu à la fin de la période de réalisation. Les revenus sont reconnus sur la base du montant que la Société s'attend à avoir droit, c'est-à-dire l'estimation du prix qui devrait être reçu à la fin de la période de cotation en utilisant l'estimation la plus récente du concentré métallique (selon les résultats initiaux de l'analyse) et le prix à terme estimé.

Les exigences des IFRS 15 sur les estimations de contrainte de la contrepartie variable sont également appliquées pour déterminer le montant de la contrepartie variable qui peut être incluse dans le prix de transaction.

5 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

5.1 Évolution de la composition du groupe

Auplata Mining Group - AMG a pour objet principal l'exploration et l'exploitation minière polymétallique. Il exerce toutes activités liées à l'exploration, à l'exploitation et à la commercialisation des titres miniers qu'il détient (argent, cuivre, plomb, or, zinc).

Le 20 février 2019, AMG a fait l'objet d'un « Regroupement d'Entreprises » (selon la norme IFRS 3) qui s'est matérialisé par l'apport de la participation de la société Brexia Gold Plata Perù (BGPP) à AMG. Cet apport a été réalisé afin de combiner les activités des deux groupes et permettre ainsi la création d'un groupe minier polymétallique d'exploration et d'exploitation minière, présent en Guyane française et, au travers de ses filiales, au Pérou, au Maroc (cotée sur la Bourse de Casablanca) et en Côte d'Ivoire, qui mène une stratégie industrielle et financière dynamique, durable et novatrice de mise en valeur de gisements de métaux précieux et de base à forts potentiels avec une implication des acteurs locaux, dont l'objectif est de produire les métaux de demain nécessaires à la transition énergétique de manière propre et responsable, tout en essayant d'apporter à la France une source d'approvisionnement nationale en métaux stratégiques.

AMG est en capacité de commercialiser les métaux suivants :

- Argent ;
- Cuivre ;
- Or ;
- Plomb ;
- Zinc.

L'évolution du Groupe, au cours du premier semestre 2019 a été majeure.

Le 20 février 2019, la constatation de l'opération de « Regroupement d'Entreprises » a permis la création d'un groupe minier détenant des actifs miniers diversifiés principalement localisés en Guyane française et au Pérou.

Suite à la réalisation de cette opération et afin de créer une nouvelle dynamique et de regrouper les valeurs qui nous rassemblent, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la société du 26 juin 2019 a décidé de changer la dénomination sociale de la société d'Auplata en Auplata Mining Group – AMG.

L'application des normes IFRS et plus particulièrement la norme IFRS 3 (Regroupement d'Entreprises) impose à l'émetteur (AMG) de traiter l'opération réalisée comme une « acquisition inversée ». L'application cette norme IFRS 3 n'est pas sans conséquence sur les informations comptables. En effet du fait de l'application de la norme IFRS 3, l'acquéreur juridique (AMG) est considéré comme la société acquise au niveau comptable, et vice versa.

La société « acquise », apportée « Brexia Gold Plata Perù », a été identifiée du fait de l'application de la norme IFRS 3 comme la société « acquéreuse » comptablement. En conséquence, les informations financières, dès la date de réalisation de l'opération, doivent prendre en considération les comptes de la société Brexia Gold Plata Perù pour les six mois de la période 2019. De ce fait, les comptes des entités anciennement consolidées dans le groupe (ex)Auplata sont considérés comme étant inclus dans la consolidation du groupe AMG à compter du 20 février 2019 et seront consolidés pour la période démarrant le 1^{er} mars 2019. Pour des raisons de rationalisation et d'économie, le Groupe a retenu la date du 1^{er} mars 2019 comme étant la date d'intégration des activités d'Auplata et de ses filiales post réalisation de l'opération du « Regroupement d'Entreprises ».

Au cours de l'exercice 2019, AMG a poursuivi la transformation stratégique de son modèle économique en se concentrant sur la réalisation du projet « Dieu Merci » et plus particulièrement la finalisation de l'usine construite sur le site « Dieu Merci » afin de valoriser les « taillings » par le procédé de lixiviation par charbon actif. Le Groupe a également continué l'exploration et la valorisation de ses permis détenus principalement au Pérou et en Guyane française.

5.2 Périmètre

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est fournie en Note 10 de l'Annexe.

5.3 Variations de périmètre

Le regroupement d'entreprises (acquisition inversée – notre 4.1) avec Brexia Gold Plata Perù - BGPP a été comptablement reconnu en date du 1^{er} mars 2019.

AMG Mining Groupe SA « AMG » a émis :

AUPLATA MINING GROUPE – AMG

Société anonyme au capital de 191.945.949,30 euros

Siège social : Zone Industrielle de Dégrad des Cannes – Immeuble Simeg –97354 - Rémire-Montjoly

R.C.S. CAYENNE 331 477 158

- 131.448.396 actions en rémunération de l'augmentation de capital d'un montant de 10.515.871,68 euros, sans prime d'émission, par l'émission de 131.448.396 actions nouvelles de la Société, de 0,08 euro de valeur nominale chacune
- 1.933.189.655 actions en rémunération des 7 322 414 actions composant le capital de Brexia Gold Plata Perù SAC « BGPP » ;

À l'issue de l'émission, les actionnaires de BGPP détiennent 76,6% du capital d'AMG alors que les anciens actionnaires d'AMG en détiennent 23,4%.

Dans la mesure où cette transaction est qualifiée d'acquisition inversée (« Regroupement d'Entreprises ») au sens de la norme IFRS 3, l'acquéreur juridique (AMG) est considéré comme la société acquise au niveau comptable, et vice versa, la société acquise juridiquement (BGPP) est considérée comme l'acquéreur comptable. Le coût du regroupement d'entreprises est donc réputé, en application de la norme IFRS 3, avoir été encouru par BGPP (c'est-à-dire l'acquéreur comptable).

En conséquence, le nombre d'actions à émettre est calculé comme étant le nombre d'actions que BGPP aurait eu à émettre si le Regroupement d'Entreprises avait été laissé sous la forme d'émission d'actions nouvelles de BGPP afin de conférer aux actionnaires d'AMG le même pourcentage de détention chez BGPP que celui réellement obtenu du fait de l'opération juridique.

Ainsi, 2 237 259 actions de BGPP auraient dû être émises afin de donner aux actionnaires d'AMG une participation de 23,40% dans le nouveau Groupe.

Le prix d'acquisition a ainsi été évalué, sur la base du traité d'apport, à 21,12€ par action.

Le calcul du coût du regroupement d'entreprises peut être détaillé comme suit :

Nombre d'actions composant le capital social de BGPP à la date d'apport à AuPlata	7 322 414
Nombre d'actions AuPlata créées lors de l'apport	1 933 189 655
Cession actions AuPlata détenues par BGPP à SAIL	167 162 681
Nombre d'actions AuPlata détenues par les ex actionnaires de BGPP	2 100 352 336
Nombre d'actions AuPlata à l'issue de l'apport	2 742 084 995
Participation théorique dans le nouveau Groupe détenue par les ex actionnaires d'AuPlata à l'issue du regroupement	23,40%
Nombre d'actions de BGPP qui devraient être émises pour que les ex actionnaires d'AuPlata disposent du taux de participation déterminé ci-dessus dans le nouveau groupe	2 237 259
Valeur d'une action BGPP (base traité d'apport)	21,12 €
Prix d'acquisition	47 252 679 €

Conformément à la norme IFRS 3, le groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser l'allocation du coût de regroupement aux actifs et passifs d'AMG. Cette analyse dite de « purchase price allocation » sera réalisée lors de la clôture des comptes au 31 décembre 2019.

5.4 A la date de prise de contrôle, la juste des valeurs des actifs et passifs du groupe Auplata est la suivante (présentation pro forma)

En K€	Groupe AUPLATA au 31/12/2018	Variations de juste valeur	Flux de la période (2 mois)	Groupe AUPLATA au 28/02/2019
Actifs non courants	57 953	424	3 370	61 747
Immobilisations incorporelles	16 293	0	(52)	16 240
Immobilisations corporelles	25 071	470	875	26 415
Immobilisations financières	16 589	0	2 502	19 091
Titres mis en équivalence	(0)	(45)	45	(0)
Actifs courants	12 045		(1 368)	10 676
Stocks et en-cours	98	0	(55)	42
Créances commerciales et autres créances	2 296	0	(659)	1 636
Trésorerie et autres équivalents de trésorerie	1 045	0	(631)	414
Actifs destinés à la vente	8 606	0	(23)	8 583
Intérêts ne conférant pas le contrôle	(123)	0	0	(123)
Passifs non courants	7 386	(1 837)	2 547	8 097
Provisions	3 455		45	3 500
Emprunts dettes financières à plus d'un an	275	470	0	744
Impôts différés	2 307	(2 306)	(0)	0
Autres passifs non courants	1 350	0	2 502	3 852
Passifs courants	16 144		2 888	19 032
Provisions	2 896	0	0	2 896
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	4 847	0	1 945	6 792
Dettes commerciales et autres dettes	7 750	0	947	8 697
Passifs liés à des actifs destinés à la vente	651	0	(4)	647
Total actif net acquis	46 590	2 261	(3 434)	45 418
Prix d'acquisition				47 253
Goodwill provisoire				1 835

5.4.1 Opérations de croissance externe

5.4.1.1 OSEAD – OSEAD MINING MAROC

Dans le cadre de la décision stratégique d'AMG de renforcer sa position dans les métaux précieux, le Groupe a investi en septembre 2017 au sein de la société Osead Mining Maroc (OMM), qui détient 37,04 % de la Compagnie Minière de Toussit (CMT), société cotée à la bourse de Casablanca, leader au Maroc dans la production de concentrés de plomberie argentifère de haute qualité.

Au 1er janvier 2018, AMG était propriétaire de 25.812 actions d'OMM, pour un prix d'acquisition de 4 M€ représentant 4,82% du capital d'OMM, à cette acquisition était associée, dès lors qu'AMG détenait au moins 5% du capital d'OMM, une option d'achat pour l'acquisition progressive de 100% du capital d'OMM pour un prix total d'acquisition de 82,9 M€.

Depuis, AMG a partagé son option d'achat avec ÉLÉMENT ASA à hauteur de 50 % du capital d'OMM et a substitué, son option d'achat portant sur 50 % des actions OMM par une option d'achat portant sur 50 % des parts de la structure holding luxembourgeoise d'OMM (le Fonds OSEAD), ramenant le prix total d'acquisition pour 50 % des parts du fonds OSEAD à 30 M€ au lieu de 41,45 M€, suite à une réduction de prix d'une part et à la prise en compte de la dette du fonds d'autre part.

Au 31 décembre 2018, AMG détenait 2.650 parts du Fonds OSEAD, soit 26.50 % du Fonds OSEAD, lequel détient indirectement 37,04 % du capital de CMT. Le coût de cet investissement se décompose de la manière suivante :

- ❖ À l'investissement initial de 4 M€ relatif à l'acquisition des 25.812 actions OMM représentant 4,82 % du capital d'OMM, s'est substituée l'acquisition en juin 2018 de 770 parts du Fonds OSEAD, représentant 7,7 % des parts du Fonds OSEAD pour un montant total de 4,62 M€ (770 parts à 6.000 €/part). Le complément de prix de 620 k€ a été versé en juillet 2018.
- ❖ AMG a versé un montant de 6,3 M€ au cours du premier semestre 2018, au titre du paiement du prix d'acquisition de 1.050 parts du Fonds OSEAD.
- ❖ Suite à la réalisation par AMG des augmentations de capital souscrites par BGPP d'un montant de 0,5 M€ et d'un montant de 4,5 M€ intervenues respectivement les 11 et 19 juillet 2018, AMG a complété son investissement par l'acquisition de 830 parts pour un montant de 4,98 M€, versé en juillet 2018.

Premier semestre 2019, AMG a poursuivi ses investissements dans le fonds OSEAD et ainsi marque sa stratégie de renforcer ses activités dans les métaux précieux (argent) et d'autres métaux (plomb, zinc) et bénéficie indirectement de la politique de distribution de dividendes de la Compagnie Minière de Toussit :

- ❖ Suite à la réalisation par AMG de l'augmentation de capital souscrite par BGPP d'un montant de 10,5 M€ intervenue le 25 février 2019, AMG a acquis en date du 4 mars 2019, une participation complémentaire de 2.350 parts du Fonds OSEAD, en payant un montant de 8,01 M€.
- ❖ Au 4 mars 2019, AMG détenait 50 % du Fonds OSEAD et restait devoir au titre de l'acquisition de cette participation, une somme égale à 6,09 M€ à payer au 30 septembre 2019.
- ❖ Ce paiement complémentaire de 6,09 M€ n'ayant pu être effectué au plus tard le 30 septembre 2019 ; depuis le 1^{er} octobre, la participation d'AMG dans le fond OSEAD a été ramenée de 50 % à 39,85 %.

Le tableau ci-après résume l'évolution des investissements dans le fonds OSEAD qui détient 37,04% de CMT

Date	Investissement	Titres détenus	% Détenu	Option d'acquisition	Reste à acquérir/Reste à payer
Au 1 ^{er} janvier 2018	4 M€	OMM	4,82%	Oui sur 100% des parts d'OMM	78,9 M€ sur un total de 82,9 M€
Au 30 juin 2018	10,3 M€	Osead Fund	18,20%	Oui sur 50% des parts d'Osead Fund	19,7 M€ sur un total de 30 M€
Au 31 décembre 2018	15,9 M€	Osead Fund	26,50 %	Oui sur 50% des parts d'Osead Fund	14,1 M€ sur un total de 30 M€
Au 4 mars 2019	26,41 M€	Osead Fund	50,00 %	Option intégralement levée	6,09 M€ sur un total de 30 M€

Element ASA avait conclu en août 2018 une option d'acquisition sur les autres 50 % des parts du Fonds OSEAD.

Dans le cadre de cette option, Element ASA a acquis 3,96 % des parts du Fonds OSEAD.

Aux termes d'un communiqué de presse publié le 31 mars 2019, Element ASA a annoncé (i) renoncer à exercer son option pour acquérir indirectement CMT et (ii) chercher à vendre sa participation à terme.

AMG négocie l'acquisition des autres 50% dans le but d'acquérir 100% des parts du Fonds OSEAD de telle sorte qu'AMG puisse obtenir une détention indirecte de 37.04% au sein de CMT.

La gestion du Fonds OSEAD est assurée par la seule société de management OSEAD GESTION SA au sein de laquelle AMG ne détient à la date des présentes aucune participation ; en conséquence AMG n'exerce aucune influence, contrôle ou direction sur la gestion du Fonds OSEAD.

Au 30 juin 2019, le Groupe AMG n'exerçant ni contrôle ni influence notable dans le fonds OSEAD, cette dernière n'est donc pas consolidée.

5.4.1.2 ELEMMENT ASA

ELEMMENT ASA (OSE : ELE / ISIN NO 0003055808), est une société norvégienne d'investissement dans le secteur minier et cotée à la Bourse d'Oslo. Elle détient une participation dans un projet minier aux Philippines (Nickel) et dans une mine en exploitation au Canada (Magnétite).

La société Element ASA, le 25 avril 2019, il a été décidé un regroupement d'actions à raison de 20 actions anciennes pour 1 nouvelle et le nominal de l'action a été fixé à 1,60 NOK. De ce fait la participation d'AMG dans Element ASA depuis le 25 avril 2019 a été ramenée de 7.500.000 titres à 375.000 titres et sa participation, du fait notamment d'une augmentation de capital réservée et du rachat d'actions par la société, s'élève à la date des présentes à 2,91 % du capital ; AMG est le second actionnaire d'Element ASA.

La valeur comptable des titres a été adaptée au cours de clôture et représente 112 k€.

5.5 Financement et Évolution du capital

5.5.1 Évolution du capital

Les augmentations de capital réalisées au cours du premier semestre 2019 s'élèvent à 165 171 k€.

- 154.655 k€ par l'apport en nature à AMG de la totalité des actions composant le capital social de la société Brexia Gold Plata Peru sur lequel l'assemblée générale du 19 novembre 2018 s'était positivement exprimée, mais dont la réalisation était soumise aux conditions suspensives suivantes :

(a) L'octroi par l'AMF, au bénéfice des actionnaires de BGPP, d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique d'achat et

(b) La non-opposition du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire au changement de contrôle d'Auplata.

La première condition suspensive a été levée le 27 novembre 2018 et la deuxième condition suspensive a été levée le 8 février 2019.

En conséquence de quoi le conseil d'administration en date du 20 février 2019, agissant sur la délégation qui lui avait octroyée par l'assemblée générale du 19 novembre 2018, a notamment constaté la réalisation des conditions suspensives et la réalisation de l'augmentation de capital de 154.655.172,40 € par l'émission de 1.933.189.655 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €.

- 10.516 k€ par apports en numéraire, augmentation de capital réservée à Brexia Gold Plata Peru (BGPP) d'un montant global de 10.516 k€ libérés en espèces, ayant conduit à l'émission de 131.448.396 actions d'une valeur nominale de 0,08 € ;
- 27.421 k€, réduction de capital décidé par l'assemblée générale du 26 juin 2019 dans le cadre de l'apurement des pertes comptables constatées dans les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 d'Auplata, par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action de huit centimes d'euros (0,08) à sept centimes (0,07) d'euro.
- Regroupement d'action de 10 actions pour 1 action autorisé par l'assemblée générale du 19 novembre 2018 et décidé par le conseil d'administration en date du 5 mars 2019, définitivement réalisée le 3 mai 2019, ayant donné lieu à l'octroi d'un nouveau code ISIN FR0013410370.

6 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2019 - BILAN

6.1 Écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles

6.1.1 Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition (1 834 k€) est issu de l'opération de regroupement. L'écart d'acquisition fera l'objet d'une allocation de la valeur d'acquisition appelée « Purchase Price Allocation ». La « Purchase Price Allocation » ou « PPA » peut se traduire comme l'allocation du prix/coût d'acquisition, ce qui réfère à une opération consistant à inscrire au bilan consolidé du groupe l'ensemble des actifs et passifs de la société acquise (Auplata et filiales de celle-ci), y compris les actifs incorporels (potentiel), même si ces derniers ne figuraient pas préalablement au bilan de la société acquise. Le groupe effectuera l'exercice de PPA dans le cadre des comptes annuels au 31 décembre 2019.

6.1.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

En '000€	Valeurs brutes	Amortissements/ pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs Nettes
Droits et actifs miniers	32.789	(4.925)	27.864	10.119
Autres immobilisations incorporelles	79	(37)	42	6
Total immobilisations incorporelles	32.868	(4.962)	27.906	10.125
Terrains	263	(67)	196	0
Constructions	13.970	(6.631)	7.339	5.732
Installations techniques, matériels et outillages	7.295	(5.097)	2.198	298
Autres immobilisations corporelles	1.518	(666)	852	245
Immobilisations corporelles en cours	23.471	(452)	23.019	1.563
Avances et acomptes	3	0	3	0
Total immobilisations corporelles	46.520	(12.913)	33.607	7.837

- (a) Frais de recherche : se composent des coûts d'exploration et de développement. BGPP présente des actifs incorporels liés à l'exploration et développement de 9,9 M EUR, il n'y a pas d'autres incorporels à l'exception, des logiciels.
- (b) Droits miniers : Les droits miniers comptabilisés par le Groupe correspondent à des droits d'exploration octroyés par l'état permettant de déterminer l'existence d'un gisement et de le quantifier. Les droits miniers détenus en Guyane sont comptabilisés à l'actif en immobilisations incorporelles et sont initialement évalués au coût d'acquisition ou de production étant rappelé que les actifs détenus à la date d'adoption des normes IFRS, soit au 1er janvier 2009, ont été évalués à leur juste valeur par un expert indépendant conformément à l'option offerte par IFRS 1.
- (c) Actifs Miniers : Les actifs miniers comptabilisés par le groupe correspondent à des droits d'exploitation (concessions ou permis d'exploitation) de gisements détenus. Les ressources minières contenues dans les gisements sous-jacents des titres miniers, correspondent en substance à des actifs incorporels.

6.1.3 Titres miniers détenus par le Groupe et leurs échéances

Projets	Metals	Available area	Plant Capacity	Current Process	Concessions	Exploration permits	Exploitation permits
El Santo	Zn, Pb (Ag,Au),Cu	3.15 km ²	300t/d	Exploitation	2	1	1
Suyckutambo	Ag, Au	33.08 km ²	300t/d	Exploitation	15	n.a	1
San Miguel	Ag, Au	47,16 km ²	n.a	Exploration	7	1	n.a
Condorama	Ag, Au, Cu	85,26 km ²	n.a	Exploration	18	n.a	n.a

Source: Internal

Projets	Metals	Available area	Plant Capacity	Current Process	Concessions	Exploration permits	Exploitation permits
Dieu Merci	Au	112,7 km ² (1)	330 t/d	Exploitation	02/80 – 03/80 – 04/80	n.a	n.a
Dorlin	Au	84 km ²	n.a	Exploration	n.a	n.a	12//2010
Yaou	Au	52 Km ²	n.a	Exploration	n.a	n.a	19/2009
Bon Espoir	Au	122 km ²	n.a	Exploration	n.a	21/2001	n.a
Couriège	Au	14 km ²	n.a	Exploration	n.a	1/11/2010	n.a
Iracoubo-Sud	Au	206.8 km ²	n.a	Exploration	n.a	04//2010	n.a

Source: Internal

6.1.4 Flux d'immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs brutes)

En '000€	31-12-18	Entrée de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mvts	30-06-19
Droits et titres miniers	12.511	18.653	1.579	0	67	32.810
Autres immobilisations incorporelles	20	0	38	0	0	58
Total immobilisations incorporelles	12.531	18.654	1.617	0	67	32.868
Terrains	0	263	0	0	0	263
Constructions	8.789	2.953	242	0	1.517	13.501
Constructions en crédit-bail	-	470	-	-	-	470
Installations techniques	1.415	1.609	167	(2)	8	3.198
Installations techniques en crédit-bail	0	4.097	0	0	0	4.097
Autres immobilisations corporelles	439	729	72	0	25	1.266
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	0	88	164	0	0	252
Immobilisations corporelles en cours	1.563	22.383	876	0	(1.351)	23.471
Avances et acomptes	0	3	0	0	0	3
Total immobilisations corporelles	12.207	32.595	1.521	(2)	199	46.520

6.1.5 Flux d'amortissements des actifs incorporels et corporels

En '000€	31-12-18	Entrée de périmètre	Dotations	Reprises	Cessions	ts de réévaluation	Autres mvts	30-06-19
Droits et actifs miniers	2.392	2.313	206				14	4.925
Autres immobilisations incorporelles	14	20	3			-		37
Total immobilisations incorporelles	2.406	2.333	210	0	0	0	14	4.962
Terrains		65	2					67
Terrains en crédit-bail	-		-	0	-	-	-	0
Constructions	3.057	1.645	1.885				7	6.594
Constructions en crédit-bail	-		37	0	-	-	-	37
Installations techniques	1.117	(80)	168				6	1.211
Installations techniques en crédit-bail		3.807	78					3.886
Autres immobilisations corporelles	194	289	72			()	24	579
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail		82	5					86
Immobilisations corporelles en cours		452						452
Avances et acomptes								
Total immobilisations corporelles	4.369	6.260	2.247	0	(0)	0	37	12.913

6.2 Titres de participation mis en équivalence

Compte tenu des pertes générées par OMCI, sa valeur d'équivalence est négative au 30 juin 2019. À ce titre, elle est comptabilisée dans les provisions pour risques et charges.

6.3 Actifs financiers non courants

6.3.1 Instruments de capitaux propres à la juste valeur par OCI³ non recyclable

En '000€	31-12-18	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Autres éléments du résultat global non recyclables	Ecart de conversion	30-06-19
Dépôts et cautionnements	0	238	21	(50)	0	0	209
Titres Auplata	5.185	-	-	(5.252)	-	67	-
ASA		450	-	-	(338)	-	112
FONDS OSEAD	-	18.402	8.014	-	-	-	26.416
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par OCI non recyclables	5.185	18.852	8.014	(5.252)	(338)	67	26.528
Immobilisations financières	5.185	19.090	8.035	(5.302)	(338)	67	26.737

³ OCI : Other comprehensive income ou autres éléments du résultat global

AUPLATA MINING GROUPE – AMG

Société anonyme au capital de 191.945.949,30 euros

Siège social : Zone Industrielle de Dégrad des Cannes – Immeuble Simeg –97354 - Rémire-Montjoly

R.C.S. CAYENNE 331 477 158

6.4 Stocks et encours

L'évolution des stocks au bilan consolidé est la suivante :

En '000€	30-06-19			31-12-18		
	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	623	0	623	543	0	543
Stocks - en-cours de production	0	0	0	0	0	0
Stocks -pds finis et intermédiaires	705	0	705	298	0	298
Stocks de marchandises	0	0	0	0	0	0
Total stocks et encours	1.328	0	1.328	840	-	840

6.5 Créances et autres créances

L'évolution des créances au bilan consolidé est la suivante :

En '000€	30-06-19			31-12-18		
	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes
Clients et comptes rattachés	2.789	730	2.059	1.279	0	1.279
Clients Factor	0	0	0	0	0	0
Factures à établir	0	0	0	0	0	0
Total clients & comptes rattachés	2.789	730	2.059	1.279	-	1.279
Avances et acomptes	328	0	328	0	0	0
Créances sur personnel & org. sociaux	28	0	28	0	0	0
Créances fiscales - hors IS - courant	0	0	0	0	0	0
Comptes courants Groupe actif - courant	83	0	83	665	0	665
Charges constatées d'avance	118	0	118	48	0	48
Actionnaires : capital appelé non versé	0	0	0	0	0	0
Créances sur cessions d'actifs - courant	0	0	0	0	0	0
Autres créances - courant	672	69	602	569	0	569
Prêts, cautionnements et autres créances courantes	944	0	944	941	0	941
Total autres débiteurs courants	2.172	69	2.103	2.223	0	2.223
Total créances commerciales et autres créances	4.961	799	4.161	3.502	0	3.502

6.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En '000€	30-06-19	31-12-18
Disponibilités	326	336
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	326	336
Concours bancaires (trésorerie passive)	(263)	0
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	0	0
Trésorerie nette au tableau de flux de trésorerie	64	336

6.7 Capitaux propres

Au 30 juin 2019, le capital social de la société AMG s'élève à 191.945.949,30 euros constitué de 274.208.499 actions de 0,7 € de nominal chacune, totalement libérées.

6.7.1 Évolution du capital

Date	Transaction	Nbr. De titres	Valorisation en K EUR
01-01-19	Capital à la réouverture	677.446.944	54.195
20-02-19	Augmentation de capital par apport en nature de la participation BGPP	1.933.189.655	154.656
20-02-19	Augmentation de capital par apport en numéraire	131.448.396	10.516
26-06-19	Réduction de capital	-	27.421
30-06-19	Capital à la clôture semestrielle	2.742.084.995	191.946

Division par 10 des parts suite à la décision de regroupement d'action, le nombre d'actions AMG en circulation est de 274.208.499 actions.

6.7.2 Actionnariat

À la connaissance du Groupe au 30 juin 2019, les actionnaires détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital ou des droits de vote du Groupe sont les suivants :

Actionnaires	Au 26 juin 2019 date de l'assemblée générale		Au 30 juin 2019 (1)	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Monsieur Michel Juillard	39 529 222	14,42%	39 529 222	14,42%
San Antonio International Ltd	47 986 487	17,50%	47 986 487	17,50%
San Antonio International	5 800 000	2,12%	5 800 000	2,12%
Total SAI	53 786 487	19,62%	53 786 487	19,62%
TNRF	115 070 663	41,96%	115 070 663	41,96%
Flottant	65 822 127	24,00%	65 822 127	24,00%
Total	274 208 499	100,00%	274 208 499	100,00%

(1) Sur la base des actions au 26 juin 2019, la société n'étant pas en mesure de connaître les cessions intervenues entre le 26 juin et le 30 juin

La réduction du capital intervenue lors de l'AG n'ayant eu pour objet que de réduire la valeur nominale, mais pas le nombre d'actions

6.7.3 Bons et options de souscription d'actions

Suite à la réalisation de l'opération d'apport de la totalité des actions BGPP à la société, il a été décidé lors du conseil d'administration du 20 février 2019 d'émettre des BSA, les BSA ont été émis avec effet au 11 février 2019.

Les BSA Financement et BSA Anti-Dilution n'ont pas été souscrits au plus tard le 11 août 2019 et sont à la date du présent rapport devenus nuls et non avenues.

6.8 Activité abandonnée

Dans le cadre du partenariat stratégique signé entre AMG et Newmont, Newmont signifiait à AMG le 11 avril 2016 avoir réalisé un montant de dépenses d'exploration lui permettant de conclure à la finalisation de la 1^{ère} phase d'exploration et permettant ainsi à Newmont d'augmenter sa participation à 51% au capital d'Armina ou d'une joint-venture qui serait créée entre Armina et Newmont, AMG conservant 49%. La société a été classée conformément à IFRS 5 comme une activité abandonnée.

Newmont n'ayant pas au 30 juin 2017 pris de décision concernant la création d'une nouvelle structure ou de la montée au capital d'Armina, le classement d'Armina comme une activité abandonnée a été maintenu.

6.8.1 Bilan

Les actifs et passifs comptabilisés sur les lignes « Activité abandonnée » conformément à l'application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » correspondent à l'entité Armina.

Actif (en '000€)	30-06-19	31-12-18
Actifs non courants	8.555	-
Écarts d'acquisition		
Immobilisations incorporelles	8.575	
Immobilisations corporelles	(17)	
Immeubles de placement	0	
Actifs financiers : prêts et créances	(2)	
Actifs financiers : titres disponibles à la vente	0	
Titres mis en équivalence	0	
Impôt différé	0	
Autres actifs non courants	0	
Actifs courants	28	-
Stocks et en-cours	0	
Clients et comptes rattachés	1	
Autres actifs courants	25	
Créance d'impôt	0	
Trésorerie et autres équivalents de trésorerie	2	-
Total de l'actif destiné à être cédé	8.583	-

Passif (en '000€)	30-06-19	31-12-18
Passifs non courants	600	-
Provisions	0	
Instruments financiers dérivés	0	
Emprunts dettes financières à plus d'un an	0	
Dettes financières avec les parties liées	0	
Impôts différés	600	
Autres passifs non courants	0	
Passifs courants	47	-
Provisions	0	
Instruments financiers dérivés	0	
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	0	
Dettes financières avec les parties liées	0	
Fournisseurs et comptes rattachés	12	
Autres passifs courants	34	
Impôt exigible	1	
Total du passif destiné à être cédé	647	-

6.8.2 Compte de résultat

Le résultat net des activités non poursuivies actifs et passifs comptabilisés sur les lignes « Activité abandonnée » conformément à l'application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » correspondent à l'entité Armina.

En '000€	30-06-19	30-06-18
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat opérationnel courant	-	-
Produits et charges non récurrents	-	-
Résultat opérationnel	-	-
Résultat courant	-	-
Impôt sur le résultat	-	-
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-
Résultat net des activités non poursuivies	-	-

6.9 Résultat par action non dilués et dilués

En '000€	30-06-19
Nombre moyen pondéré d'actions	251.739.185
Dividende par action versé au titre de l'exercice	-
Résultat par action des activités poursuivies, en euros	(0,02)
Résultat par action des activités abandonnées, en euros	-
Actions potentielles dilutives	-
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	251.739.185
Résultat par action dilué des activités poursuivies, en euros	(0,02)
Résultat par action dilué des activités abandonnées, en euros	-

Les résultats étant déficitaires, aucune action potentielle n'a été considérée comme dilutive.

6.10 Variation des provisions pour risques et charges

En '000€	31-12-18	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	30-06-19
Non courant						
Pour retraites	-	-	-	-	-	-
Pour litiges	-	-	-	-	-	-
Pour situation nette négative des entreprises en MEE	-	1.156	41	-	-	1.196
Pour remises en état	2.508	2.345	237	-	14	5.104
Sous-totaux non courants	2.508	3.500	278	-	14	6.300
Courant						
Pour litiges	0	2.839	0	(1.042)	0	1.797
Pour remises en état	0	57	0	-	0	57
Sous-totaux courants	0	2.896	0	(1.042)	0	1.854
Totaux	2.508	6.396	278	(1.042)	14	8.154

6.11 Emprunts et dettes financières

6.11.1 Variation des emprunts et dettes financières

En '000€	31-12-18	Variation de périmètre	Impact TIE et ICNE	Augmentations	Diminutions	Reclassement	Ecart de conversion	30-06-19
Retraitement des contrats de location	0	542	0	164	(37)	0	0	669
Emprunt obligataire	5.363	4.387	(50)	0	(5.252)	(0)	72	4.520
Dettes financières avec les parties liées	1.268	2.435	0	1.942	0	0	8	5.652
Autres dettes financières diverses	0	132	0	0	0	0	0	132
Concours bancaires courants	0	40	0	230	(7)	0	0	263
Totaux dettes financières	6.631	7.536	(50)	2.336	(5.296)	(0)	80	11.237

6.11.2 Échéancier des emprunts et dettes financières

En '000€	30-06-19	Part à moins d'un an	Part entre 1 et 5 ans	Part supérieure à 5 ans
Retraitement des contrats de location	669	163	506	
Emprunt obligataire	4.520	4.450	70	
Dettes financières avec les parties liées	5.652	5.652	0	
Autres dettes financières diverses	132	0	132	
Concours bancaires courants	263	263	0	
Totaux dettes financières	11.237	10.528	708	0

6.12 Dettes commerciales et autres passifs

En K€	30-06-19	31-12-18
Fournisseurs	13.342	5.333
Totaux fournisseurs	13.342	5.333
Avances et acomptes reçus	-	-
Dettes sociales	1.543	739
Dettes fiscales	598	164
Dettes diverses	554	76
Dettes sur immo - part à moins d'un an	150	0
Totaux des autres passifs courants	2.845	978
Dettes sur immo - part à plus d'un an	3.852	0
Totaux autres passifs non courants	3.852	0

En '000€	31-12-18	Variation de périmètre	Variations de la période	Reclassements	Ecart de conversion	30-06-19
Fournisseurs	5.333	7.689	289	413	(381)	13.342
Totaux fournisseurs	5.333	7.689	289	413	(381)	13.342
Dettes sociales	739	346	457	0	1	1.543
Dettes fiscales	164	392	42	0	0	598
Dettes diverses	76	119	356	0	2	554
Dette sur immo - part à moins d'un an	0	150	0	0	0	150
Totaux des autres passifs courants	978	1.008	855	0	3	2.845
Dettes commerciales et autres dettes	6.311	8.697	1.144	413	-378	16.187

6.13 Engagements et passifs éventuels

6.13.1 Engagements financiers donnés

6.13.1.1 Redevances Yaou et Dorlin

Dans le cadre de l'acquisition de SMYD SAS auprès de Golden Star Ressources Ltd. et de Guyanor, AMG s'est engagée, par contrat, à acquitter une redevance annuelle totale correspondant à 1% du chiffre d'affaires réalisé sur les sites d'exploitation de Yaou et de Dorlin (CA), ainsi qu'une redevance complémentaire de 1% du CA lorsque le total des redevances cumulées versées (soit 1 % du CA) dépassera un seuil s'élevant à 2 134 k€.

Le total des redevances cumulées au 30 juin 2019 s'élève 444 k€, ce montant n'a pas augmenté dans la mesure où il n'y a eu aucune reprise de l'activité de production sur ces sites.

Le montant des dépenses faites sur le PEX Dorlin au 30 septembre 2019 est de 7.555.995 \$.

6.13.1.2 Engagements sur les PER Bon Espoir et PER Iracoubo Sud

Dans le cadre du rachat à GOLDEN STAR Resources Ltd. de la société ARMINA détentrice des PER Bon Espoir et Iracoubo Sud, AMG a repris les engagements de caution donnés par société la GOLDEN STAR Resources Ltd. vis-à-vis du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable, des Transports et du Logement. AMG s'engage ainsi à donner à sa filiale les moyens lui permettant de remplir ses obligations en termes de conduite des travaux d'exploration et de réhabilitation des sites. Ces 2 PER font l'objet de l'accord entre AMG, ARMINA et NEWMONT La Source.

Les dépenses mises à jour sont indiquées ci-dessous :

PER Iracoubo Sud	Dépenses 15 – 19	Dépenses 18 - 19	Engagement	à dépenser avant janvier 2020
02-03-20	234.726,68	234.726,68	1.505.054,00	1.270.327,32
PER Bon Espoir	Dépenses 15 – 19	Dépenses 18 - 19	Engagement	à dépenser
Demande de concession	5.171.498,00	206.453,00	560.000,00	

6.13.1.3 Engagement sur le PER Couriège

Le PER Couriège fera l'objet d'un programme d'exploration qui est maintenant défini, mais pas encore validé. Il est prévu pour une campagne géophysique et de forages d'exploration et de définition afin de circonscrire un gisement à partir des données existantes.

6.13.1.4 Engagements hors bilan

Suite à l'arrêté préfectoral N° 2015-322-0002 du 18 novembre 2015 autorisant AMG à exploiter une installation de séparation gravitaire d'or primaire et une unité modulaire de traitement du minerai aurifère sur la commune de Saint-Élie, AMG a dû fournir une garantie financière à hauteur de 622 863 € pour la période allant de 2015 à 2019.

Suite à un appel d'offres, la société Schneider Securities a été retenue afin d'émettre une attestation de garantie financière pour un montant de 622 863 €. Cette attestation a été émise en date du 17 octobre 2016.

La société Schneider Securities ayant demandé un dépôt de garantie de 95.000 €, AMG a constaté un engagement hors bilan de la différence soit : 527 863€.

6.13.1.5 Passifs éventuels

Néant.

7 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉ AU 30 JUIN 2019 - COMPTE DE RÉSULTAT

Eu égard à la prise de contrôle effective du Groupe par le mécanisme de l'acquisition inversée, le compte de résultat consolidé semestriel comprend 6 mois d'activités de BGPP et l'activité d'AMG et de ses entités liées du 1^{er} mars 2019 au 30 juin 2019.

7.1 Charges d'exploitation

7.1.1 Ventilation des achats consommés

En '000€	30-06-19	30-06-18
Achats matières premières & autres approvisionnements	1.059	(4.377)
Achats de sous-traitance et autres services externes	1.649	5.478
Autres charges externes	4.369	4.886
Totaux	7.077	5.987

7.2 Charges de personnel

En '000€	30-06-19	30-06-18
Salaires et traitements	2.684	1.194
Charges sociales	858	149
Totaux	3.541	1.343

7.3 Autres produits et charges d'exploitation

En '000€	30-06-19	30-06-18
Résultat sur opérations de gestion	(689)	(281)
Cessions d'actifs	0	
Autres	0	4
Totaux	(689)	(278)

7.4 Dotations et reprises aux amortissements et provisions

En '000€	30-06-19	30-06-18
Dot./Amt. & dép. immo. incorporelles	130	183
Dot./Amt. & dép. immo. corporelles	2.327	113
Dotation aux amortissements	2.457	296
Dot. aux provisions	(290)	
Reprise de provisions	(701)	0
Dot./dép des stocks MP et marchandises	0	
Dotation aux dépréciations et provisions nettes des reprises	(992)	0
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	1.465	296

7.5 Produits et charges non récurrents

Non significatif eu égard à l'ensemble consolidé.

7.6 Coût de l'endettement

En '000€	30-06-19	30-06-18
Intérêts et charges assimilés	(374)	(2)
Produits nets des autres valeurs mobilières	221	65
Coût de l'endettement financier net	(154)	63
Autres intérêts et produits assimilés	53	0
Différence nette de change	(33)	(50)
Dotations financières nettes des reprises	0	0
Total des charges et produits financiers	(134)	13

8 INFORMATION SECTORIELLE AU 30 JUIN 2019

8.1.1 Information par groupe d'activité

Le Groupe s'organise principalement autour d'un seul secteur relatif à l'exploitation minière des minerais suivants : Plomb, Zinc, argent, et or primaire. Ainsi, l'information relative à la norme IFRS 8 - *Secteurs opérationnels* est présentée dans l'ensemble des états financiers consolidés et au travers des notes de l'Annexe.

8.1.2 Informations par zone géographique

Le Groupe possède des activités d'exploration et d'exploitation de sites miniers en Guyane Française et Pérou. L'intégralité de l'activité du Groupe se fait donc au Pérou et en France, à l'exception de la filiale OMCI détenue à 50% par le Groupe, celle-ci réalise des travaux d'exploration en Côte d'Ivoire et est intégrée dans les comptes par Mise en équivalence.

Comptes de résultat sectoriels au 30 juin 2019

En '000€	PEROU	GUYANE FRANCAISE	TOTAL CONSOLIDE
Chiffre d'affaires	8.200	166	8.367
Achats consommés	(4.871)	(2.206)	(7.077)
Charges de personnel	(2.200)	(1.342)	(3.541)
Impôts et taxes	(160)	(8)	(169)
Variations nettes des amort. et des dép.	(1.834)	369	(1.465)
Autres charges d'exploitation	(229)	(116)	(345)
Autres produits et charges d'exploitation	(278)	(252)	(531)
Résultat opérationnel courant	(1.372)	(3.389)	(4.761)

9 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Le 21 novembre 2019, Monsieur le Préfet de Guyane a signé l'Arrêté Préfectoral Complémentaire concernant l'usine de Dieu Merci, permettant le début du démarrage de l'usine. Cette autorisation est la concrétisation d'importants efforts techniques et financiers.

En date du 8 juillet 2019, le Groupe a remboursé l'obligation (2014) de 4,3 M EUR, dans ce cadre un contrat de financement de 4,65M EUR a été contracté auprès d'un investisseur privé. Il s'agit d'un crédit dont le terme est inférieur à 1 an, l'intérêt se compose d'une commission fixe de 350 KEUR pour la période du 8 juillet 2019 au 31 octobre 2019. Le crédit est remboursable soit en liquidités soit en action, à ce titre Tribeca Natural Ressources Funds a octroyé au prêteur une garantie par un nantissement de titre AMG.

AMG n'ayant pu s'acquitter le 30 septembre 2019 comme cela était prévu au contrat du paiement de la somme de 6,09 M€ au bénéfice de Manco Group ; depuis le 1^{er} octobre 2019 la participation d'AMG dans le fond OSEAD a donc été ramenée de 50 % à 39,85 %. De plus AMG n'ayant pas été en mesure de procéder à une levée de fonds avant le 30 juin 2019, l'option d'acquisition de la totalité de la participation de Manco Group dans OSEAD Fund est devenue caduque au 1er juillet 2019. De ce fait AMG ne dispose donc plus d'aucune option pour acquérir le solde des parts du Fonds Osead depuis cette date. Le Groupe continue à chercher toute opportunité pour chercher à acquérir les 60,15% du Fonds Osead Fund.

En date du 6 décembre 2019, la Cour d'Appel de Cayenne a condamné la Société Minière Yaou Dorlin – SMYD, filiale à 100 % d'AMG, dans le cadre des licenciements datant de la fermeture de l'exploitation du site de Yaou (2013), à une somme de 1 M€ et la société AMG à 100 k€, soit une somme globale de 1,1 M€. Cette décision étant exécutoire, cela conduit le Groupe à faire une reprise de provision au 30 juin 2019 d'un montant de 1,2 M€.

10 LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Sociétés	Société mère	% de contrôle		% d'intérêt		Méthode	
		30-06-19	31-12-18	30-06-19	31-12-18	30-06-19	31-12-18
AMG SA		Top			Top	IG	IG
BGPP			Top				
SMYD	AMG	100%		100%		IG	
AGP	AMG	100%		100%		IG	
ARMINA ⁽¹⁾	AMG	100%		100%		IG	
OMCI	AMG	50%		50%		MEE	
VERDAL REFORESTAGE	AMG	66%		66%		IG	
TNRF HOLDING	AMG	100%		100%		IG	
GPMI	AMG	100%		100%		IG	
BREXIA INTERNATIONAL	AMG	100%		100%		IG	

- (a) Au 30 juin 2018, l'entité consolidante dans le cadre de la présentation des comptes consolidés est Auplata SA, devenue au 26 juin 2019, Auplata Mining Groupe - AMG.
- (b) Au 30 juin 2019, l'entité consolidante dans le cadre de la présentation des comptes consolidés est Brexia Gold Plata Perù.
- (c) Au 30 juin 2018 et au 30 juin 2019, l'entité reconnue juridiquement à la cotation est Auplata Mining Groupe - AMG.
- (d) ARMINA a été reclassée au titre de l'application d'IFRS 5 « actifs détenus à la vente ».

11 JUSTIFICATION DE LA CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les administrateurs sont convaincus que la Société et le Groupe disposent de ressources suffisantes pour continuer à opérer dans un avenir prévisible. Dans ce cadre, les actionnaires de références confirment donner le support financier nécessaire au financement du Groupe. Par conséquent, les administrateurs adoptent la continuité d'exploitation dans le cadre de la préparation des états financiers. Les sources de financement initiées sont diverses et permettent au Groupe de faire face à ses obligations envers les tiers.

Le Groupe possède/mène :

- Le support des actionnaires de référence :
 - o Avance de 1 M EUR en date du 15 septembre 2019 réalisé par l'actionnaire SAIL,
 - o Diverses avances d'un montant total de 0,8 M EUR entre août et octobre 2019 réalisées par l'actionnaire TNRF,
 - o Avance de 1,5 M EUR en date du 15 décembre 2019 réalisé par l'actionnaire TNRF,
- Une demande de crédit d'impôt introduite auprès de l'administration fiscale française dans le cadre de la politique d'aide à la « défiscalisation », le crédit d'impôt est estimé à 35% des coûts et charges éligibles, le budget présenté à l'administration fiscale se monte à 16,0 M EUR.
- Une recherche de financements structurés dans le cadre du développement du plan stratégique du groupe (horizon 2020 – 2025).
 - o Refinancement de l'usine Dieu Merci,
 - o Préfinancement du crédit d'impôt,
 - o Levée de fonds,
- Les projections pour l'exercice 2020 en ce qui concerne BGPP et AMG sont rassurantes.

